



PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté d'agglomération
du **Boulonnais**
www.agglo-boulonnais.fr

Ensemble, **AGIR** pour nos

quartiers2030

Contrat de ville de l'agglomération boulonnaise







PRÉFACE TERRITOIRE

La politique de la ville vise à réduire les inégalités de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines ou périurbaines et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Initiés par la loi Lamy du 21 Février 2014, les contrats de ville sont arrivés à échéance et les contrats de ville « Quartiers 2030 » sont l'occasion de réfléchir à de nouvelles stratégies de développement social urbain intégrées en articulant développement social, urbain, économique et écologique.

L'objectif de la démarche boulonnaise n'est pas uniquement de réhabiliter des quartiers mais bel et bien de repenser la Ville et d'y associer les habitants car la politique de la ville, c'est l'affaire de tous.

Si les difficultés s'expriment à l'échelle des quartiers et que les communes sont en première ligne, les réponses se doivent d'être coordonnées à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais qui est un espace de coordination et de solidarité.

Le contrat de ville « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » vise un périmètre d'intervention bien ciblé, défini par l'État en concertation avec la CAB et les communes. Il s'appuie sur quatre axes stratégiques pour améliorer les conditions de vie dans les quartiers, élargir les perspectives et restaurer l'égalité des chances :

Axe stratégique 1 – Quartiers de plein emploi

Axe stratégique 2 – Quartiers d'adaptation aux transitions

Axe stratégique 3 – Quartiers de l'émancipation

Axe stratégique 4 – Quartiers plus sûrs et plus ouverts

Ces quatre axes sont les priorités du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 » qui a une visée opérationnelle. Il précise les programmes et recense les engagements de chacun des partenaires à agir conjointement en faveur de ces quartiers où « tout est plus dur ».

Les quartiers sont les espaces où se posent les difficultés mais ils ne doivent pas être appréhendés ainsi. Ils recèlent de ressources et elles doivent être valorisées. Et les solutions se trouvent aussi au-delà, à l'échelle des communes et de l'intercommunalité et en faisant appel à la solidarité nationale.

La politique de la ville, c'est donc l'affaire de tous et c'est sous l'égide de la Communauté d'agglomération du Boulonnais que cette solidarité doit s'exprimer collectivement et avoir un réel impact sur le cadre de vie des habitants, leur vie au quotidien et leurs perspectives.

L'égalité des chances ne doit pas être une promesse républicaine mais une réalité dans ces quartiers qui doivent être rattachés aux villes et à notre agglomération pour en assurer un développement durable et harmonieux.

C'est notre responsabilité collective de créer les conditions de réussite de ce contrat de ville.

Frédéric CUVILLIER
*Président de la Communauté
d'Agglomération du Boulonnais
Maire de Boulogne-sur-Mer
Ancien Ministre*

Mireille HINGREZ-CEREDA
*Vice-Présidente de la CAB
en charge de la politique de la ville*



PRÉFACE ÉTAT

Le nouveau contrat de ville « engagement 2030 » conclu avec la Communauté d'agglomération du Boulonnais démontre notre détermination commune à réduire les écarts de développement et à améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires.

L'objectif est clair : recentrer les actions proposées sur les attentes des habitants. Pour formaliser ce contrat, une concertation citoyenne inédite a été déployée, notamment grâce à la plateforme numérique « Quartier 2030 ». Les habitants des quartiers se sont ainsi exprimés largement sur l'ensemble des sujets (le Pas-de-Calais est le premier département de France en termes de consultation) et les acteurs de terrain ont partagé leur expertise pour définir ensemble les priorités de cette nouvelle contractualisation. La poursuite de cette participation citoyenne restera un enjeu fondamental dans les prochaines années.

Resserré autour d'enjeux et d'actions priorités et déclinés territorialement sur les quartiers prioritaires, le contrat de ville se veut un document agile, lisible et accessible qui résume les engagements de tous les acteurs, publics et privés, déterminés à améliorer durablement la vie des habitants des QPV à court et moyen terme.

Pour garantir la promesse d'égalité républicaine, l'ensemble des signataires est appelé à aller toujours plus vers les publics des quartiers prioritaires, en particulier les jeunes. Nous continuerons donc à tout mettre en œuvre pour faire de l'Éducation l'axe central de ce contrat car là est la clé de la réussite et de l'émancipation de tous. Nous ferons aussi de la stratégie nationale de prévention de la délinquance une priorité pour qu'elle nous prémunisse de la bascule des jeunes vers cette voie. Nous déploierons les moyens nécessaires pour garantir le retour à l'emploi durable, grâce au concours de l'ensemble des acteurs, je pense en premier lieu aux chefs d'entreprises. Enfin, nous veillerons aussi à la poursuite de la mobilisation des autres politiques de droit commun (sport, culture, santé, ...), afin d'optimiser les moyens stratégiques de la politique de la ville car elle doit conserver son effet levier au service de l'innovation et de l'expérimentation.

De nombreux défis attendent nos quartiers. Notre mobilisation sera déterminante et nous serons au rendez-vous des attentes exprimées.

Je sais pouvoir compter sur la solidité du pilotage partagé Etat - Communauté d'agglomération du Boulonnais car elle garantit la réussite de l'ambition portée par l'engagement Quartiers 2030.

Jacques BILLANT
Préfet du Pas-de-Calais

SOMMAIRE

1

ÉVALUATION DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

▶ A. BILAN DES PROGRAMMATIONS 2015/2023	7
▶ B. SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION	10

2

LA GÉOGRAPHIE DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE « ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS 2030 »

▶ A. VISION D'AGGLOMÉRATION	20
▶ B. FOCUS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES	23

3

LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE « ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS 2030 »

▶ A. LE CADRE STRATÉGIQUE	41
▶ B. APPROCHE LOCALE	63

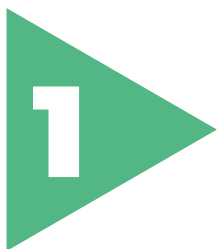
4

L'ORGANISATION DU CONTRAT DE VILLE « ENSEMBLE AGIR POUR NOS QUARTIERS 2030 »

▶ A. INSTANCE DE PILOTAGE	75
▶ B. OUTILS DE SUIVI	76

SIGNATURES	78
------------------	----





ÉVALUATION

DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

Le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers », signé le 26 juin 2015 pour une durée initiale de 6 ans a d'abord été prorogé jusqu'en 2022 puis 2023.

Comme le prévoyait la Loi Lamy, le contrat de ville de l'agglomération boulonnaise a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours, confiée par la Communauté d'agglomération du Boulonnais au cabinet FORS Recherche sociale.

Il a fait l'objet d'une évaluation finale par la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

A – BILAN DES PROGRAMMATIONS DE 2015 À 2023

La programmation du contrat de ville fait l'objet d'un appel à projets annuel auquel répondent une trentaine d'acteurs locaux (villes, associations...).

► Répartition de l'enveloppe politique de la ville État par piliers et par années

Piliers	Demande de subvention État (ANCT)								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dévelop- per l'ac- tivité et l'emploi	238 284 €	287 285 €	287 884 €	286 432 €	316 521 €	313 380 €	273 395 €	266 750 €	271 158 €
Lutter contre toutes les formes de précarité	473 589 €	568 046 €	507 491 €	545 285 €	563 798 €	516 660 €	581 623 €	584 894 €	529 200 €
<i>Dont PRE de Boulogne- sur-Mer / Saint- Martin-Bou- logne</i>	150 171 €	100 412 €	113 600 €	140 275 €	153 900 €	153 900 €	153 900 €	153 900 €	153 900 €
<i>Dont PRE de Le Portel / Outreau</i>	84 650 €	120 969 €	119 900 €	119 900 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €	130 000 €
Donner des pers- pectives à la jeunesse	128 683 €	106 445 €	98 144 €	124 715 €	101 512 €	114 287 €	132 000 €	92 000 €	107 000 €
Construire la ville durable	79 968 €	70 571 €	130 166 €	120 280 €	135 969 €	155 126 €	103 000 €	126 490 €	91 600 €
Priorités transver- sales	5 000 €		5 000 €	42 412 €					62 500 €
TOTAL	925 524 €	1 032 347 €	1 028 685 €	1 119 124 €	1 117 800 €	1 099 453 €	1 090 018 €	1 070 134 €	1 061 458 €

Globalement, après un léger rebond en 2016, l'enveloppe allouée à la politique de la ville reste stable.

Le pilier social « **Lutter contre toutes les formes de précarité** » représente une part importante de l'enveloppe globale (45,6 %). Cela s'explique à la fois par la sanctuarisation des crédits des deux Programmes de Réussite Éducative (PRE) du territoire et par un volet santé/parentalité développé sur chacune des communes prioritaires.

Le pilier économique « **Développer l'activité et l'emploi** » représente 25 % de la programmation. L'objectif assigné par l'État est atteint grâce notamment à de nombreux projets destinés à lever les freins à l'emploi des habitants des QPV.

Le pilier citoyenneté « **Donner des perspectives à la jeunesse** » est propre au contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. Il permet d'aller plus loin que la seule réinsertion professionnelle en proposant des actions sur la resocialisation, responsabilisation, sensibilisation, découvertes et pratiques culturelles...

Le pilier urbain « **Construire la ville durable** » est le moins doté. Cela s'explique notamment par la proximité du contrat de ville avec les actions financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et par l'impossibilité d'émarger pour des crédits d'investissement.

▀ Nombre d'actions, nouvelles et reconduites, par piliers et par années

Piliers	Nombre d'actions dans la programmation du contrat de ville								
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Développer l'activité et l'emploi	13	16	19	20	16	17	15	17	18
Nouvelles / reconduites	6 / 7	5 / 11	9 / 10	7 / 13	10 / 6	8 / 9	6 / 9	5 / 12	3 / 15
Lutter contre toutes les formes de précarité	30	33	30	29	28	25	34	32	34
Nouvelles / reconduites	10 / 20	9 / 24	17 / 13	12 / 17	10 / 18	7 / 18	21 / 13	12 / 20	15 / 19
Donner des perspectives à la jeunesse	13	6	6	8	7	9	12	10	10
Nouvelles / reconduites	3 / 10	2 / 4	3 / 3	5 / 3	3 / 4	2 / 7	5 / 7	5 / 5	5 / 5
Construire la ville durable	5	7	12	10	13	14	10	12	10
Nouvelles / reconduites	4 / 1	5 / 2	11 / 1	4 / 6	8 / 5	3 / 11	4 / 6	6 / 6	3 / 7
TOTAL	62	62	67	67	64	65	71	71	72
Montant moyen par action	14 927.80 €	16 650.75 €	13 353.50 €	16 703.34 €	17 465.62 €	16 914.66 €	15 352.36 €	15 072.30 €	14 742.47 €

Le nombre d'actions financées par le contrat de ville depuis 2016 a augmenté au fil du temps. L'objectif de présenter moins d'actions mais plus structurantes n'est pas atteint. Depuis 2015, la subvention moyenne attribuée pour une action s'élève à 15 687 €.

En moyenne, 67 actions sont financées chaque année. 57% d'entre elles sont reconduites en moyenne d'une année sur l'autre. L'objectif pour la future contractualisation est de proposer encore plus de nouvelles actions. La politique de la ville doit davantage être perçue par les opérateurs comme une aide au démarrage qui n'a pas vocation à être systématiquement pérennisée.

► Axe transversal «égalité Femmes/Hommes» par année et par piliers

Les actions de cet axe transversal «**Égalité Femmes/Hommes**» ont intégré la programmation en 2018. Depuis, leur nombre augmente, montrant ainsi le volontarisme et le fruit de la sensibilisation réalisée auprès des porteurs de projets.

Ces actions contribuent à la réduction des inégalités Femmes/Hommes et les stéréotypes de genre. Elles permettent de maintenir la question dans le débat public et aussi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Piliers	Nombre d'actions « Égalité Femmes/Hommes »					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Développer l'activité et l'emploi	2	2	1	1	1	1
Nouvelles / reconduites	0 / 2	1 / 1	0 / 1	0 / 1	0 / 1	0 / 1
Lutter contre toutes les formes de précarité	2	1	2	5	4	6
Nouvelles / reconduites	0 / 2	0 / 1	0 / 2	2 / 3	3 / 1	3 / 3
Donner des perspectives à la jeunesse	0	0	0	1	0	0
Nouvelles / reconduites	0 / 0	0 / 0	0 / 0	0 / 1	0 / 0	0 / 0
Construire la ville durable	1	1	2	0	2	1
Nouvelles / reconduites	1 / 0	0 / 1	1 / 1	0 / 0	1 / 1	0 / 1
TOTAL	5	4	5	7	7	8
Montant total	36 412 €	38 943 €	45 000 €	56 815 €	59 490 €	52 500 €

En 2023, une fiche de cotation des dossiers a été généralisée. Ce questionnaire permet d'obtenir la cotation des projets au regard de l'égalité Femmes/Hommes et « contraint » les opérateurs à s'interroger sur l'égalité Femmes/Hommes lors de l'écriture de leurs projets.

B – SYNTHÈSE DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des piliers du contrat de ville a consisté à présenter le niveau d'avancement global de chaque objectif stratégique avec les résultats obtenus, les points à consolider ou les difficultés rencontrées, puis d'apporter des précisions sur les réalisations les plus importantes et les enjeux.

1. L'ÉVALUATION DES PILIERS

1.1 Pilier « Construire la ville durable »

Bien que moins développé que les autres, le pilier « Construire la ville durable » présente de nombreux résultats positifs, qui relèvent pour beaucoup du droit commun.

► Résultats positifs

La Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) mise en place dans certains quartiers permet d'améliorer le cadre de vie des habitants. Et de nombreuses actions sont mises en œuvre avec les habitants pour les impliquer dans la vie de leur quartier et son évolution.

Le renouvellement urbain sur la partie Triennal/Aiglon du quartier du Chemin vert à Boulogne-sur-Mer et sur le quartier de la Tour du Renard à Outreau donne de nouvelles perspectives aux habitants de ces quartiers.

Le permis de louer, notamment dans le quartier du Centre ville de Boulogne-sur-Mer contribue à assurer un logement digne aux locataires, à lutter contre les marchands de sommeil et à améliorer l'attractivité du territoire.

Les habitants des QPV ont été sensibilisés aux éco gestes, tout au long des transformations de leurs logements.

En matière de prévention de la délinquance, le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), animé par la Communauté d'agglomération du Boulonnais a été réactivé avec une configuration plénière, des groupes thématiques... Chaque commune dispose d'au moins une cellule de veille, réunie régulièrement. La liaison police population passe essentiellement par le coordinateur police population. La programmation annuelle du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) permet de proposer des actions tournées vers l'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance et l'aide aux victimes.

► Difficultés rencontrées

L'action des bailleurs sociaux sur le champ de la politique de la ville apparaît insuffisamment connue et valorisée, alors que les bailleurs sont des acteurs de proximité, avec un outil, l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dédié à ce type d'actions et qu'ils interviennent directement dans l'animation de la vie du quartier (GUSP, soutien matériel, mises à disposition de locaux associatifs, ...).

Le territoire déplore des difficultés dans la mise en application des conventions d'abattement de la TFPB et estime que les bailleurs pourraient d'avantage s'impliquer dans la programmation du contrat de ville.

Les conseils citoyens éprouvent des difficultés à trouver leur place et s'inscrire dans le temps.

Des freins psychologiques, culturels ou financiers à la mobilité restent forts sur le territoire, pour tous types de publics (jeunes, familles, enfants...) et surtout sur les horaires atypiques.

► Pistes d'amélioration

Impliquer davantage les bailleurs sociaux dans le contrat de ville et son animation. L'enjeu est de développer les échanges avec les bailleurs sur toutes les actions à destination des habitants, valoriser ce qui est fait y compris sur leur droit commun, et identifier *a minima* une enveloppe financière (un pourcentage de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) dédiée à la programmation du contrat de ville de la Communauté d'agglomération du Boulonnais.

Le contrat de ville peut être un appui à l'accompagnement des habitants dans les changements d'usage : maîtrise des charges, utilisation du logement, des espaces publics. Dans un contexte d'ouverture du marché à de nombreux fournisseurs d'énergie et d'inflation, il semble important de bien informer les habitants des QPV sur les différentes offres et les éco-gestes.

1.2 Pilier “Développer l'activité économique et l'emploi”

► Résultats positifs

De nombreux projets visant à lever les freins à l'emploi ont été mis en place (forums, chantiers, des programmes portés par l'Association Mission Insertion pour l'Emploi dans le Boulonnais (AMIE) pour les demandeurs d'emploi de longue durée et pour les jeunes...).

Des projets plus structurants ont vu le jour, comme l'ouverture d'un restaurant associatif à Outreau, l'implantation de l'école du numérique Simplon, la fusion de la Mission locale et de la Maison de l'Emploi, la création de la tour emploi en plein cœur du QPV du Chemin vert à Boulogne-sur-Mer, réunissant notamment les services de l'AMIE, de Cap emploi et de BGE Littoral Opale...

Un effort de rationalisation des événements sous la bannière « rendez-vous de l'emploi » a été opéré mais la démarche mériterait d'être relancée.

Les clauses d'insertion se sont développées sur l'ensemble du territoire et sont devenues des pratiques vertueuses répandues.

► Difficultés rencontrées

« La fabrique à entreprendre », programme d'accompagnement à l'entrepreneuriat soutenu par la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC) n'a pas trouvé de porteurs.

Les acteurs comme la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, la Chambre de Commerce et d'Industrie ou BGE Littoral Opale ne touchent pas facilement les habitants des QPV.

Le champ de la création d'entreprises n'a pas ou peu été investi en dépit de la médiation réalisée auprès des structures professionnelles.

Le territoire n'a pas mis en œuvre le PAQTE (Pacte avec les Quartiers pour Toutes les Entreprises).

► Pistes d'amélioration

Aller vers une meilleure coordination des actions d'accompagnement vers l'emploi avec la création d'une Cité de l'emploi.

Investir le volet développement économique et renforcer le travail avec la Chambre des métiers et la boutique de gestion.

Impliquer le monde économique avec la création d'un PAQTE.

1.3 Pilier “Lutter contre toutes les formes de précarité”

► Résultats positifs

Le volet éducation du contrat de ville est très développé. Outre les traditionnelles actions d'aide aux devoirs et auprès des décrocheurs, tous les quartiers sont désormais couverts par un Programme de Réussite Éducative (PRE) et la ville de Boulogne-sur-Mer est labellisée Cité Éducative.

De nombreuses actions autour de la parentalité sont proposées par les centres sociaux. Chaque commune prioritaire développe des actions santé en plus de l'Atelier Santé Ville (ASV), avec l'aide d'adultes relais médiateurs santé.

De nombreuses actions visant à soutenir le lien social, l'ouverture au monde sont proposées. Le territoire est doté d'équipements culturels au cœur des quartiers prioritaires (médiathèque, école de musique, théâtre, micro-folies) dont la programmation se rapproche des habitants.

► Difficultés rencontrées

Les bilans de santé restent globalement préoccupants pour les habitants des quartiers prioritaires (cancer, tabac, diabète).

L'offre des structures de prévention et de santé est insuffisamment utilisée par les habitants.

Peu de liens avec les professionnels de santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est en veille, faute de porteur.

► Pistes d'amélioration

Il convient de maintenir ou renforcer l'accès des habitants à l'offre de prévention.

Le lien entre les établissements de santé et de prévention et les quartiers prioritaires reste à consolider.

Il serait intéressant d'utiliser les projets culturels ou sportifs comme levier de remobilisation vers l'emploi pour une frange du public « invisible ».

1.4 Pilier “Donner des perspectives à la jeunesse”

► Résultats positifs

Des actions récurrentes portées par les centres sociaux pour accompagner les projets portés par les jeunes, développer l'engagement des jeunes via le service civique et des chantiers éducatifs.

Développement de l'accompagnement à l'accès aux services numériques dans tous les quartiers prioritaires.

► Difficultés rencontrées

Difficultés de l'AMIE et de l'École de la Deuxième Chance (E2C) à « capter » le public jeunes.

Suppression du Fonds de Participation des Habitants soutenu par la Région.

► Pistes d'amélioration

Créer ou renforcer les liens entre les structures éducatives et les artisans et employeurs du territoire.

Soutenir des projets valorisant l'image des filières professionnelles et de l'alternance.

Développer les postes d'éducateurs de rue pour « aller vers ».

► Faut-il conserver un pilier “jeunesse” ?

L'expérience montre qu'il est difficile de faire vivre un pilier transversal dans le contrat de ville : sensation de doublons, difficulté à inscrire les actions dans le « bon » pilier et à valoriser les réalisations menées dans cette orientation.

1.5 Objectifs transversaux

► Résultats positifs

Signature d'une charte pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale par plusieurs communes.

De plus en plus d'actions correctrices d'inégalités ou *a minima* tenant compte de l'égalité Femmes/Hommes.

► Difficultés rencontrées

Localement, les effets de stigmatisation sont surtout liés à l'appartenance à un territoire particulièrement exacerbé pour les quartiers de la Tour du Renard et du Chemin vert. Le renouvellement urbain doit être une opportunité de travailler sur l'image du quartier.

Difficulté persistante de nombreuses femmes du territoire à envisager une vie professionnelle. La reproduction de ce schéma est visible notamment à travers la difficulté des jeunes filles à se projeter dans un autre rôle que celui de mère.

► Pistes d'amélioration

L'égalité Femmes/Hommes passe par la présence paritaire dans les actions organisées. Pour diffuser davantage la prise en compte de cette question, il s'agit aussi de soutenir la sensibilisation dans les pratiques professionnelles (périscolaire, action sociale...). De manière générale l'enjeu est de développer davantage d'actions qui prennent en compte cet objectif dans les quatre piliers du contrat de ville.

Poursuivre les formations des professionnels (emploi, action sociale, enfance jeunesse...) à la prise en compte de cette question et aux impacts des stéréotypes de genre.

Travailler sur les représentations des quartiers (discrimination territoriale) et leur impact sur les habitants. Ce travail peut porter sur différents facteurs discriminants : l'âge, l'origine, le lieu... Une spécificité du territoire boulonnais est que c'est l'appartenance à un territoire stigmatisé qui est source de discrimination bien plus que l'origine ethnique.



2. L'ÉVALUATION DE LA GOUVERNANCE ET DU PARTENARIAT

2.1 Une gouvernance du contrat de ville bien installée

L'évaluation du contrat de ville montre que son portage par la Communauté d'agglomération du Boulonnais est reconnu et apprécié, par les signataires comme par les opérateurs. Les instances de gouvernance portées par la CAB sont bien identifiées, et la plupart des cosignataires interrogés participent aussi bien aux instances de pilotage technique et politique.

Un dialogue régulier entre la CAB et les communes est installé, aussi bien au niveau technique que politique.

► L'inscription de la politique de la ville dans le droit commun, une approche encore inégale

La prise en compte des enjeux de la politique de la ville dans l'ensemble des politiques publiques qui concernent les quartiers prioritaires est l'un des objectifs des contrats de ville. Elle se traduit bien par une transcription formelle des objectifs liés aux QPV dans certains documents stratégiques sectoriels (projet de territoire de la CAF, convention culture/ville de la DRAC, pacte des solidarités du Département, convention intercommunale d'attributions...). Pour les collectivités et l'Etat, cela se traduit aussi par l'existence d'instances internes, techniques ou de pilotage, dédiées à la politique de la ville.

Cependant, le contrat de ville n'est pas « prescriptif » *stricto sensu* des stratégies des signataires : en ce qui concerne le Département et la Région, par exemple, c'est la stratégie propre à la collectivité qui va conditionner les moyens et les actions déployées sur les quartiers prioritaires, et non le contrat de ville qui va orienter les projets. La même remarque peut être faite pour la CAF, la DRAC...

2.2 Les modalités de mise en œuvre du contrat de ville

► Une ingénierie solide, des échanges au sein de l'équipe projet à conforter

La politique de la ville est portée historiquement par la Communauté d'agglomération du Boulonnais. Le dialogue entre le service politique de la ville de la CAB et les communes passe par des échanges réguliers avec les chefs de projet politique de la ville.

Un chef de projet politique de la ville a été désigné par chaque commune, et assure un rôle de référent technique pour la mise en œuvre du contrat de ville et son suivi en lien avec la CAB. Trois des chefs de projet sont issus des services de la commune et le quatrième d'une structure associative (association Bellidée à Saint-Martin-Boulogne). Les chefs de projet sont pour la plupart d'entre eux présents depuis longtemps sur le territoire, se connaissent bien et connaissent bien le tissu associatif : cette ancienneté est un gage de cohésion mais aussi de cohérence de l'action menée.

De leur propre avis, cette coordination pourrait pourtant être plus rapprochée car les chefs de projets ont jusqu'à maintenant peu d'occasions de se réunir pour échanger sur leurs territoires et projets respectifs, en dehors des instances réunies pour la programmation et de pilotage.

► Appel à projet et programmation : un fonctionnement que les acteurs locaux se sont appropriés et souhaitent davantage partager

La dématérialisation de l'appel à projet est perçue positivement par les opérateurs, avec pour certains un souhait de développer les contacts avec les instructeurs.

La plupart des acteurs indiquent qu'ils prennent connaissance de l'appel à projet par la

CAB, et reçoivent un accompagnement satisfaisant pour y répondre. Le travail de sélection des projets est réalisé collégialement et selon des pratiques partagées entre les membres du comité des financeurs. S'ils ne sont pas toujours inscrits formellement, l'intelligence collective conduit à respecter des principes directeurs pour sélectionner les actions : les actions profitent aux habitants du quartier, le porteur est connu (ou s'est fait connaître), les indicateurs d'évaluation sont concrets, le projet n'est pas trop consommateur, le nombre de personnes concernées correspond au dimensionnement de l'action.

► **Rechercher plus de clarté et de coordination sur les co-financements**

La recherche de co-financements confronte les opérateurs à la même problématique de coordination et de partage de l'information. Selon les chefs de projets, l'insuffisance d'informations sur les possibilités de co-financements peut aussi expliquer le manque d'envergure de certains projets. Pour aller vers des projets avec un impact plus important et éviter la multiplication de petits financements, ce travail d'information collective en amont de la programmation est donc essentiel à poursuivre et conforter.

2.3 Quelle mesure de l'impact des actions menées ?

La majorité des opérateurs expliquent suivre une démarche classique de projet : appui sur un diagnostic en amont du projet, et définition d'indicateurs de suivi dans le dossier, remplis dans des bilans communiqués à la CAB et aux autres financeurs.

Pour mesurer le résultat des actions, les porteurs citent surtout des indicateurs de réalisation : celui de la fréquentation est le plus utilisé, sous la forme de file active ou du nombre de bénéficiaires – participants (indicateur systématiquement demandé par les financeurs).

L'impact des actions semble plus difficile à évaluer, du moins de manière objective. Quelques opérateurs, plutôt dans le champ de l'accès à l'emploi, proposent des indicateurs de résultats précis (nombre de permis obtenus, nombre de créations d'emploi et d'entreprises, nombre de sorties positives) mais la plupart des opérateurs ont cité des indicateurs qui relèvent plus d'une approche qualitative voire d'un ressenti (impact sur le vivre ensemble, implication des bénéficiaires, évolution des comportements des jeunes...).

De fait, si l'on se place à l'échelle de chaque projet, de très nombreux indicateurs sont produits. La difficulté pour les financeurs, comme pour l'équipe projet, est de les exploiter et de les valoriser pour analyser l'action menée. En outre la distinction entre l'impact sur les trajectoires individuelles des personnes (action par action) ou l'impact sur un territoire (résultat d'un ensemble d'actions, dispositifs...) n'est pas toujours clairement faite, d'où les difficultés de la plupart des signataires à porter un jugement évaluatif.

Il est ainsi notable que peu de financeurs se disent en situation d'estimer une évolution sur les territoires.

L'évaluation projet par projet est de fait une démarche différente de l'évaluation d'un impact global de l'action publique sur un territoire.

C'est pourquoi les seuls signataires qui disent avoir perçu des évolutions dans les QPV sont ceux inscrits dans la proximité.

2.4 Des marges de progrès dans la communication et la valorisation de l'action menée

La communication visant à valoriser *a posteriori* les réalisations (et leurs impacts) inscrites dans le cadre de la politique de la ville est relativement réduite à ce jour. Peu d'opérateurs interrogés indiquent communiquer sur leurs résultats, dont une partie seulement en direction du grand public. Cela s'explique globalement par une difficulté à connaître l'impact des actions, notamment sur les trajectoires individuelles des bénéficiaires : savoir par exemple combien d'offres d'emploi ont suivi les événements organisés avec les agences d'intérim, ou combien d'obtentions de permis par les dispositifs d'aide ont réellement favorisé les projets d'accès à l'emploi ou à la formation. Pour autant, ce type d'indicateurs est de plus en plus recueilli, mais ne fait pas nécessairement l'objet d'une communication au-delà du cercle de financeurs.

Les collectivités et opérateurs diffusent plutôt de l'information auprès des habitants sur leurs activités et projets, peu sur les réalisations (si l'on excepte les grands aménagements ou la rénovation urbaine). La communication sur les actions menées passe par les moyens de communication institutionnels (journaux municipaux, éventuellement sites internet des communes) et les réseaux sociaux pour toucher davantage les habitants.

2.5 La participation des habitants et des usagers

Pour la plupart des opérateurs du contrat de ville la participation passe par le recueil de l'avis des usagers ou participants sur l'action dont ils bénéficient.

Les habitants sont de plus en plus souvent associés à l'élaboration des projets (par exemple dans les centres sociaux). Ces derniers ont une approche de la participation plus construite et œuvrent pour placer les habitants au centre de leur fonctionnement avec leurs comités d'usagers.

Pour les opérateurs et signataires qui ne sont pas implantés dans les quartiers, la piste principale est de tisser des liens avec les associations et structures présentes dans les quartiers, afin de disposer de relais de proximité, qui permettraient de mobiliser de nouveaux publics.

► Un déploiement des conseils citoyens dans tous les quartiers

La CAB a entrepris, par le biais des centres sociaux et de l'association DSU, la création d'un conseil citoyen dans chacun des quartiers prioritaires.

L'envie d'améliorer la vie du quartier, a motivé certains habitants des quartiers.

Les conseils citoyens ont investi un rôle de porte-parole des habitants, avec des expériences comme le diagnostic en marchant, des tables citoyennes. Ils se sont également positionnés comme stimulateurs de la vie sociale du quartier, via des actions qui participent au bien-être et à la convivialité.

Ils ont été associés aux instances de pilotage du contrat de ville (comité de pilotage, comité de financeurs). Pour les aider, la CAB a organisé la mise en place de formations sur la prise de parole et sur la politique de la ville elle-même.

► Et qui sont pour la plupart inactifs ou en veille aujourd'hui

On observe un essoufflement et une lassitude. Le retour d'expérience interroge sur leur rôle et fonctionnement sans pour autant remettre en cause la nécessaire participation des habitants. Dans les faits, il existait déjà des instances de participation sur les quartiers, principalement celles des centres sociaux et les comités de quartier. La création des conseils

citoyens dans le cadre imposé nationalement tient peu compte de ces réalités de terrain, et explique le sentiment d'avoir dû aller parfois vers des créations « artificielles », qui demandent des efforts d'animation importants.

L'aspect formel de l'implication dans un conseil citoyen est également un élément d'explication. Les personnes qui se montrent intéressées sont souvent celles qui aiment déjà s'impliquer dans l'animation du quartier.

Les modes de participation des conseils citoyens aux instances de gouvernance interrogent également sur la temporalité et le type d'échanges auxquels il est le plus opportun de les associer, avec un risque de « violence institutionnelle » dans les cas où les sujets abordés sont difficilement accessibles car très techniques.

L'enjeu est donc de soutenir la dynamique engagée mais pas exclusivement via les conseils citoyens.







LA GÉOGRAPHIE

DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

« Ensemble, agir pour nos quartiers 2030 »

La Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains a fixé le cadre d'élaboration des nouveaux contrats de ville Engagements Quartiers 2030.

Les contrats de ville seront alignés sur les mandats municipaux, entre 2024 et 2027, puis reconduits jusqu'en 2030. Ils entreront donc en vigueur pour une durée de 6 ans. Ils feront l'objet d'une actualisation en 2027 qui permettra d'ajuster les priorités identifiées et les stratégies déployées au terme des trois premières années de contractualisation.

Afin de mener au mieux l'élaboration de la future génération de contractualisation en matière de politique de la ville, les territoires ont été invités à :

- ▶ Dessiner, en co-construction avec les services de l'État les contours de la nouvelle géographie prioritaire
- ▶ Mener une consultation citoyenne devant permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville de s'exprimer sur leurs attentes et leurs priorités pour les futurs contrats de ville.

Le travail de refonte des contrats de ville s'est donc engagé dès l'automne 2023, avec dans un premier temps une consultation citoyenne qui a pris fin le 31 octobre 2023.

Le nouveau contrat de ville « Ensemble, agir pour nos quartiers 2030 » repose sur une stratégie partagée entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais et les communes en faveur de ces « quartiers » dans le but de réduire les inégalités territoriales.

Le décret 2024-1314 publié le 28 décembre 2023 actualise la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 qui précise leur définition. « Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :

- ▶ Un nombre minimal d'habitants
- ▶ Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon des modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. »

Succédant à celle définie en 2014, cette nouvelle géographie prioritaire tient compte de l'actualisation des données de population et de revenus issus des données du fichier localisé social et fiscal de 2019.

A – VISION D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération du Boulonnais regroupe 22 communes et totalise 112 077 habitants, soit 1,87% de la population régionale. La ville-centre, Boulogne-sur-Mer, compte 41 310 habitants. Seules deux autres communes, Outreau et Saint-Martin-Boulogne, ont une population supérieure à 10 000 habitants. La ville de Le Portel qui finit de composer le tissu urbain central est passée sous ce seuil depuis le recensement de 2009. Le tissu urbain central perd en attractivité tandis que des communes périurbaines et rurales gagnent des habitants selon une tendance qui s'impose à l'échelle nationale.

Quatre communes de l'agglomération boulonnaise sont concernées avec un total de quatre QPV et des changements notoires par rapport au précédent décret. Ces quartiers ont fait l'objet d'une négociation entre l'État et la Communauté d'agglomération du Boulonnais durant l'été 2023.

En cohérence avec le diagnostic réalisé avec les communes et Boulogne Développement Côte d'Opale, ces quartiers sont tous situés dans le tissu urbain de l'agglomération boulonnaise formé par les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne. Les demandes d'ajustement portées par la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont toutes été entendues et la géographie prioritaire Quartiers 2030 est la suivante :

DÉNOMINATION	COMMUNES	POPULATION
Damrémont	Boulogne-sur-Mer	1 737
Centre Ville	Boulogne-sur-Mer	2 776
Chemin Vert - Beaure-paire et Marlborough	Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne	7 543
Des résidences Sud du Boulonnais	Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel	6 323
4 quartiers prioritaires	4 communes priori- taires	18 379 habitants

Des différences avec le contrat précédent méritent d'être soulignées :

► Le quartier **Centre-ville de Boulogne-sur-Mer**, « entrant » en 2015 s'est élargi pour mieux coller à la réalité de la paupérisation ;

► Le quartier des **Résidences Sud du Boulonnais** est un quartier « entrant ». Il est issu de la fusion des quartiers Henriville - Montplaisir (Le Portel – Boulogne-sur-Mer), des Résidences (Le Portel) et Tour du Renard (Outreau). Le quartier Henriville - Montplaisir initialement annoncé sortant est maintenu grâce à une modification des contours avec la fusion des quartiers de Le Portel et Outreau.

► Des problématiques urbaines prégnantes

L'agglomération bouloonnaise se caractérise par un taux de logement social nettement supérieur à la moyenne régionale et nationale. Malgré les efforts engagés ces dernières années, l'offre locative sociale reste inégalement répartie avec 80 % des logements locatifs sociaux dans le tissu urbain central.

Deux projets de rénovation urbaine de grande ampleur ont été menés dans le quartier Transition à Boulogne-sur-Mer et Carnot à Le Portel.

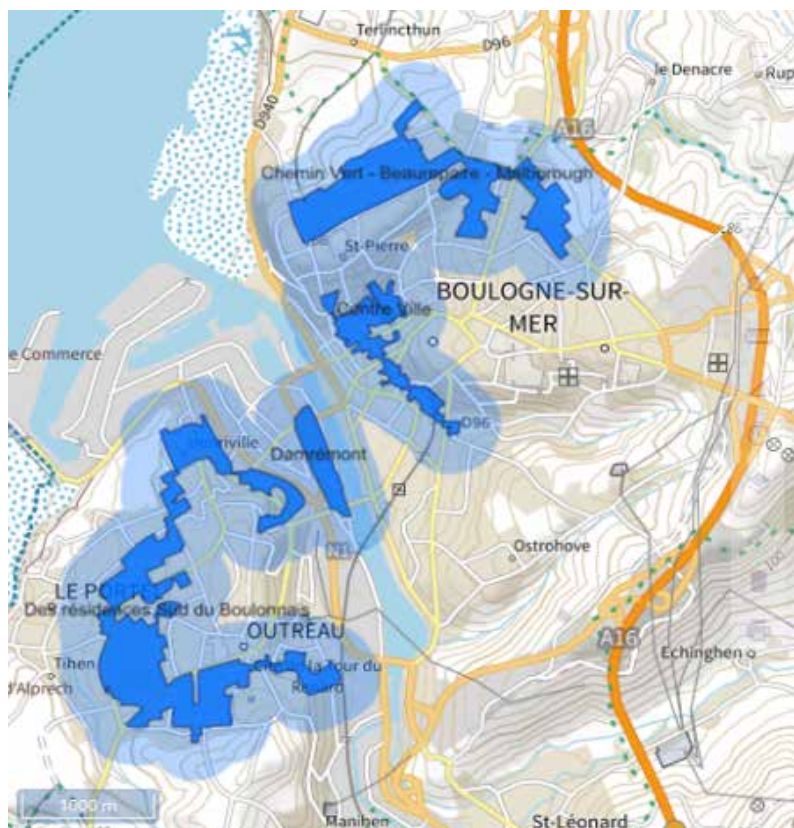
Les efforts sont désormais portés sur deux quartiers où des dysfonctionnements urbains persistent, le quartier Triennal à Boulogne-sur-Mer dans le prolongement du quartier Transition (Chemin Vert) et le quartier de la Tour du Renard à Outreau avec des problématiques et des enjeux toutefois différents.

► Des poches de précarité concentrées dans le tissu urbain central, le reste de l'agglomération n'étant pas épargné

Les bénéficiaires des minima sociaux sont sur-représentés dans l'agglomération bouloonnaise par rapport aux valeurs départementale, régionale et nationale. D'autres indicateurs comme l'éducation ou la santé soulignent s'il en était besoin cette précarité aux multiples facettes.

► Une situation de l'emploi globalement dégradée, mais qui s'améliore

Au 4^e trimestre 2023, le taux de chômage de la zone d'emploi du Boulonnais s'établissait à 8,2 % contre 8,7 % pour le Pas-de-Calais, 9,2 % pour les Hauts-de-France et 7,4 % pour la France métropolitaine. Ce taux est bien plus élevé dans le tissu urbain central et *a fortiori* dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Toujours à l'échelle de la zone d'emploi, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France Travail en catégories ABC s'élevait à 12 730 au 4^e trimestre 2023 (-2,7 % sur 12 mois), dont 2 160 jeunes de moins de 25 ans (+2,9 % sur 12 mois) et dont 3 280 âgés de 50 ans ou plus (évolution sur un an : -3,2 %). Plus préoccupant, près de la moitié sont des Demandeurs d'Emploi de Longue Durée (DELD). Le niveau de qualification de la population active est inférieur à la moyenne régionale et nationale et c'est un handicap à travailler avec la mobilité.



► Quel positionnement par rapport aux moyennes nationale, régionale et départementale ?

- Une population moins jeune (23,5 % de moins de 15 ans) que la moyenne régionale des QPV (-1,2 % point)
- Un taux de réussite au brevet plus élevé (91 %) que la moyenne des QPV du Pas-de-Calais, de la Région ou de la France
- Une pauvreté (46,2 %) dans la moyenne régionale des QPV
- Des taux d'emploi plus faibles
- Une part très élevée de logements aidés dans les QPV de l'agglomération (88 % contre 80 % pour la moyenne régionale).

B – FOCUS SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES

1. LE QUARTIER CHEMIN VERT - BEAUREPAIRE - MARLBOROUGH

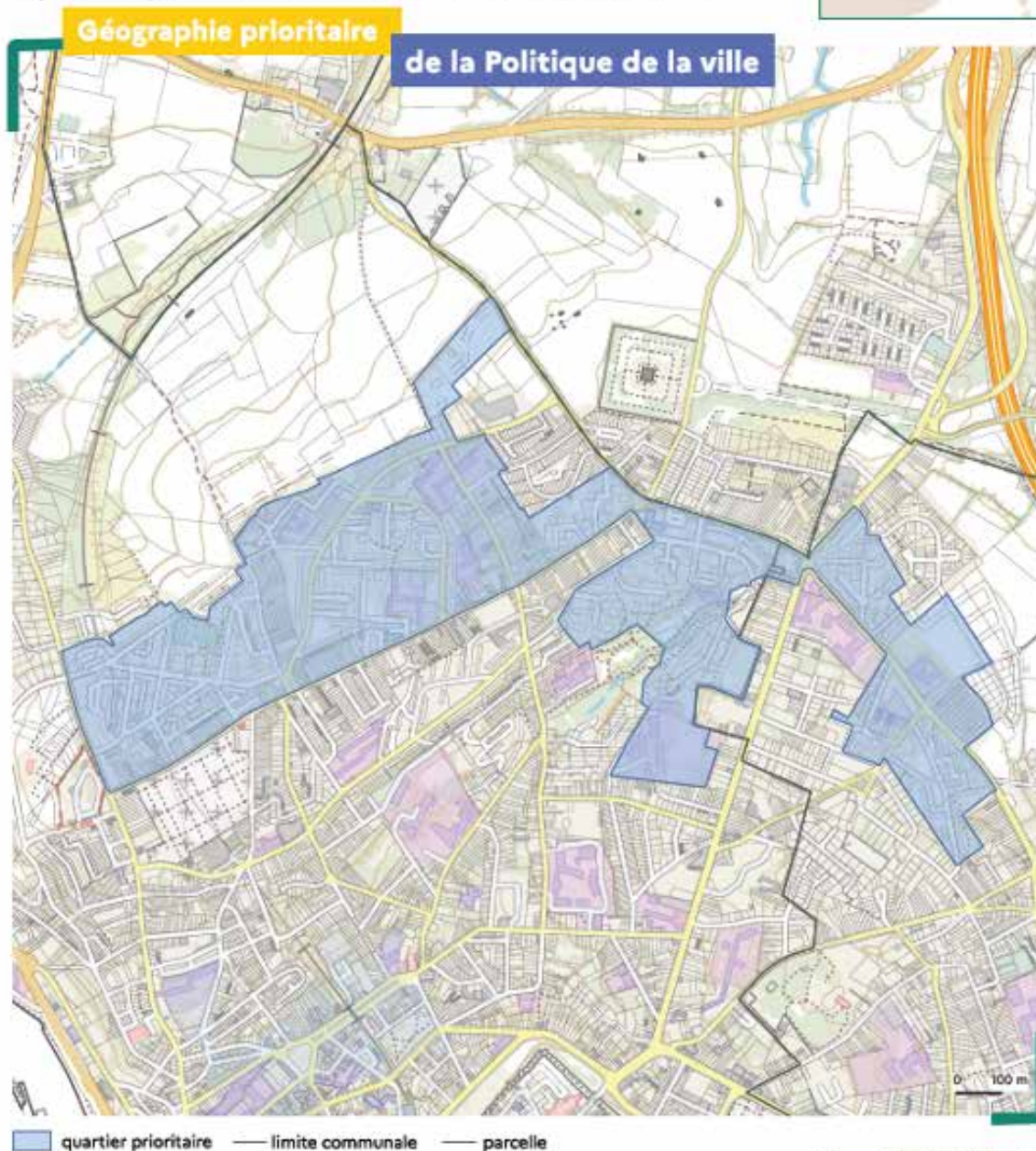


Département : Pas-de-Calais

Commune(s) : Boulogne-sur-Mer • Saint-Martin-Boulogne

Quartier : Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough

Quartier prioritaire de la politique de la ville
Lorsque la limite du quartier est une voie publique, celle-ci est réputée en milieu de voie.
Les périmètres des quartiers sont visés à l'article du décret n° 2023-1314 en date du 28 décembre 2023.



Pour télécharger la carte : <https://sig.ville.gouv.fr>

Sources : ANCT, 2023 ; IGN, 2023 •
Réalisation : Cartographie PADT ANCT 12/2023

Le QPV est à cheval sur les communes de Boulogne-sur-Mer et Saint-Martin-Boulogne. Il conserve pratiquement les mêmes contours que le quartier présenté dans le précédent contrat de ville. Il se décompose en trois sous-quartiers :

- ▶ Chemin Vert (Boulogne-sur-Mer) ;
- ▶ Beaurepaire (Boulogne-sur-Mer) ;
- ▶ Marlborough (Saint-Martin-Boulogne).

Le quartier du Chemin Vert, territoire de 45 hectares se situe au nord de la commune de Boulogne-sur-Mer, sur ce que les habitants ont coutume d'appeler « le plateau ».

Il dispose d'atouts avec une localisation exceptionnelle en prise avec le grand paysage offert par une situation en façade maritime, une proximité avec la vieille ville et l'entrée sur l'autoroute A16. Il est bordé par les quartiers de Beaurepaire, Gambetta et Saint Pierre mais demeure relativement coupé du centre-ville de Boulogne-sur-Mer auquel seules deux voies situées en extrémité Est et Ouest du quartier, le relie : la rue de la Colonne et la rue du Camp de Droite.

Les faibles ressources des habitant.e.s, la vétusté d'une partie du bâti et des espaces accentuent la stigmatisation du secteur, le déficit d'attractivité résidentielle et les dysfonctionnements urbains.

La partie Transition du quartier a bénéficié d'un programme de rénovation à partir de 2004. Sa restructuration a entraîné, par effet miroir, une dévalorisation des secteurs Triennial/Aiglon. Ces deux secteurs sont entrés dans le dispositif NPNRU. La rénovation urbaine en cours permettra de faire perdurer la dynamique positive de transformation urbaine.

Un basculement d'image du quartier s'opère progressivement grâce notamment à la présence de nombreux services (commerces, services publics, structure culturelles, crèches, groupes scolaires, transports, associations...).

Le NPNRU est fortement articulé avec les axes du contrat de ville. Ainsi, un écosystème Emploi-Formation-Solidarité est mis en place dans le cadre du projet ANRU+ FARE qui a pour objectif de favoriser l'insertion sociale et professionnelle des habitant.e.s. Cette dynamique partenariale et de parcours vers l'insertion est matérialisée par la mise en place d'une Tour Emploi, d'une Tour Formation et d'une Maison de l'Entraide.

La refonte des espaces publics sur les secteurs concernés par le NPNRU est en cours de mise en œuvre. L'expertise d'usage des habitant.e.s et les remontées lors des temps de concertation montrent un besoin de bénéficier d'espaces verts, de lieux de convivialité et de rencontre, de jeux pour les enfants et d'animation au cœur du quartier.

La présence de trois sites de jardins familiaux sur le quartier (en gestion associative ou municipale), est un atout pour le quartier et montre une appétence pour le jardinage et les espaces verts. Ces jardins représentent également un complément au panier alimentaire pour les familles concernées.

La place importante accordée aux voitures est également interrogée avec de nombreux déplacements piétonniers intra-quartier. Le partage de l'espace entre les différents modes de déplacement est un enjeu pour le bien-être des habitant.e.s.

Les groupes scolaires sont également traités dans le cadre de cette transformation urbaine avec l'ambition de penser l'école de demain. La présence de nombreux groupes scolaires composés d'équipes dynamiques et d'un réseau partenarial particulièrement dense sont des atouts pour renforcer l'accompagnement éducatif des enfants et des jeunes.

Les dispositifs des Cités Educatives et du projet Boulogne Ambition mis en œuvre à l'échelle communale sont des leviers importants pour le développement de cette dynamique vertueuse.

Ces dispositifs partenariaux visent à renforcer la cohérence éducative. Les principaux constats sont partagés entre les acteurs sur les difficultés liées à l'expression écrite et orale, les orientations scolaires marquées par un certain déterminisme, les difficultés sociales et économiques des familles. Ces fragilités trouvent une réponse coordonnée dans le cadre du projet éducatif global.

La forte présence d'équipements sportifs (terrain de l'Octroi, 2 terrains multisports en accès libre, deux aires des streetworkout, 2 salles des sports) et culturels (Carré SAM, Médiathèque, annexe de l'EMA) participent à faire du quartier du Chemin Vert un quartier dynamique et fréquenté par les boulonnais.

L'ouverture culturelle et la médiation sont des enjeux bien identifiés et font l'objet d'un travail de profondeur. Une partie des habitant.e.s ne fréquente pas les lieux culturels, même quand ceux-ci sont en cœur de quartier (méconnaissance, sentiment d'incompétence...). Les structures culturelles présentes au sein du quartier œuvrent depuis plusieurs années à mettre en place des actions « d'aller vers » les publics.

Le dynamisme important du quartier en termes de vie sociale, les réseaux de solidarité inter et intra-familiaux sont autant d'amortisseurs des difficultés économiques et sociales que peuvent rencontrer les habitant.e.s. Si la mixité sociale est un enjeu, le maintien des réseaux de sociabilité, de solidarité et des liens sociaux représentent à la fois un atout et un enjeu pour faire du quartier du Chemin Vert un quartier populaire à tous les sens du terme.

Le quartier Beaurepaire jouxte le Chemin Vert et le quartier Marlborough à Saint-Martin-Boulogne. Avec ces deux quartiers, il fait partie de la Zone de Sécurité Prioritaire.

Le cœur du quartier est d'apparence calme sans point central et sans place. Celui-ci est toutefois en proximité immédiate de commerces et de services : un supermarché, une supérette, un supermarché bio, deux boulangeries...

Il possède également un vaste espace vert, le Vallon Beaurepaire qui est apprécié par les habitant.e.s et pourrait être un lieu encore mieux utilisé pour développer le lien social.

Le quartier dispose d'un groupe scolaire en son sein et d'une aire de jeux pour enfants et d'un terrain multisport. Ces espaces sont des lieux de sociabilité et sont fréquentés par des jeunes et des familles. Des conflits d'usages peuvent parfois apparaître.

L'image du quartier est plutôt bonne et les espaces verts sont appréciés.

Le centre social Ferme Beaurepaire est implanté dans le quartier depuis le milieu des années 1980. Ces dernières années il a investi, plusieurs pieds d'immeuble pour être au plus proche de la population. La Ferme Beaurepaire dispose de parcelles de jardins familiaux qui permettent aux habitant.e.s de disposer d'un espace potager et de rencontre.

Le quartier relève toutefois de nombreuses difficultés telles que la précarité et des personnes souffrant d'isolement.

Le quartier Marlborough à Saint-Martin-Boulogne se situe dans la partie Nord de la commune.

Il est divisé entre le secteur du Moka et le quartier Marlborough. La plupart des habitants résident dans un logement social. Dans ce quartier et sur la commune, la demande de logement est telle que l'offre n'est pas suffisante. Beaucoup de logements ne sont pas adaptés au handicap ou au vieillissement. Il manque de logements T4 et T5 pour accueillir des familles.

Les services à la population sont nombreux (crèche, école maternelle, Relais Petite Enfance, espace jeunesse, café associatif, accueil de loisirs, activités adultes et seniors, services de PMI et service social du département).

Les élus municipaux et partenaires (AMIE, délégué police/population) tiennent des permanences régulières.

Le tissu économique est principalement composé de commerces de proximité. Les zones de l'Inquêtrie, la trésorerie et Capécure, créatrices d'emploi sont relativement proches du quartier et accessibles en transport en commun.

Les transports publics traversent et desservent bien le quartier sur l'agglomération Boulonnaise, et l'autoroute A16 se situe à moins d'un kilomètre du nord du quartier.

LE QUARTIER PRIORITAIRE DE L'AGGLOMÉRATION LE PLUS JEUNE ET LE PLUS PEUPLÉ.

Avec 7 543 hab, le quartier a perdu des habitants en raison des opérations de démolitions/reconstructions de logements qui visent à le dédensifier (renouvellement urbain à Boulogne-sur-Mer). Ces opérations, dont le principe central est le maintien des habitant.e.s dans leur quartier, va également renforcer la mixité sociale. Le quartier du Chemin Vert sera perçu comme un secteur marquant un parcours résidentiel positif.

Un quartier qui reste très jeune (41 % de moins de 25 ans en 2018) malgré un récent recul observé (- 4 points par rapport à 2010). Des difficultés d'insertion sociale et scolaires des jeunes sont constatées par les acteurs du territoire. Pour y répondre plusieurs dispositifs sont activés (Contrat Engagement Jeunes piloté par l'AMIE, Prestation de Service Jeunes du Nautilus, École de la 2^e Chance, Club de Prévention ELP, Cités Éducatives, Boulogne Ambition, Contrat Local d'Accompagnement à la scolarité...). Il faut noter que le secteur associatif et notamment les clubs sportifs sont des vecteurs particulièrement importants et mobilisés sur le volet insertion sociale.

La baisse du nombre des jeunes n'est pas propre au quartier, elle est générale sur le territoire de l'agglomération.

Croissance des 60 ans ou plus : 18 % de la population, soit + 4,6 points entre 2010 et 2018). Une attention est portée aux publics vieillissants pour éviter un basculement dans l'isolement dans un quartier relativement jeune. A terme l'installation de la résidence senior sur le secteur de Triennal va amplifier ce rééquilibrage.

Des personnes seules plus nombreuses : 1/3 des ménages, en augmentation de 6 points entre 2010 et 2018 mais de façon moindre que dans le QPV centre ville.

27 % de ménages de 2 personnes et 18,5 % de ménages de 4-5 personnes.

Près de 40 % de familles monoparentales.

L'accompagnement social et scolaire des jeunes est un enjeu identifié par le territoire. Ainsi un Espace Jeunes est proposé par le centre socio-culturel Le Nautilus (municipal) aux 12-25 ans en cœur de quartier pour assurer une présence éducative. Un club de Prévention est également présent sur le secteur.

La monoparentalité, presque exclusivement féminine, est un facteur de vulnérabilité.

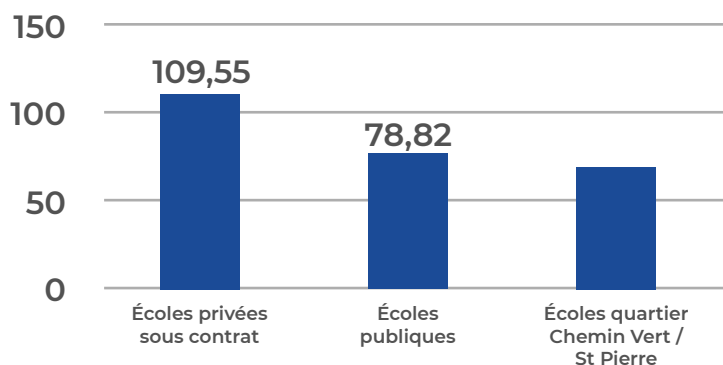
Le soutien aux parents est un axe fort du projet du territoire (café des parents, ateliers et sorties en familles, aide administrative et enjeux numériques, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, lecture publique...). Ces actions « parentalité » s'inscrivent dans un cadre partenarial très fort et vise la cohérence éducative (Cités Éducatives, Boulogne Ambition...).

LE QUARTIER PRIORITAIRE LE PLUS PAUVRE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE.

- ▶ 71 % de la population couverte par une prestation CAF en 2018.
- ▶ Le taux de pauvreté le plus élevé à l'échelle des QPV de la CAB : 48 % en 2019.
- ▶ Un revenu médian disponible des ménages inférieur de 23 % à la valeur communale.

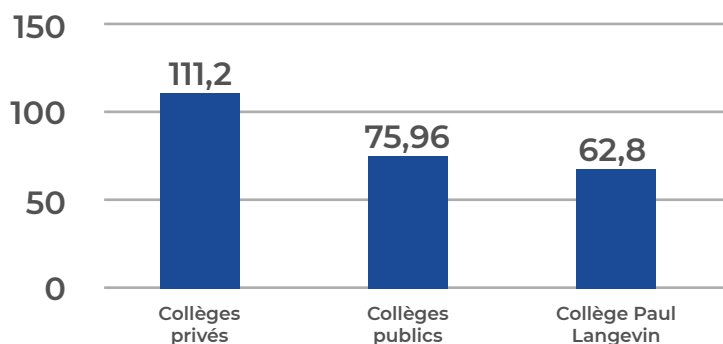
Les Indices de Position Sociale (IPS) des établissements scolaires du quartier du Chemin Vert montrent une composition sociale très populaire.

► **IPS des Écoles Primaires et élémentaires boulonnaises**
*données data.education.gouv



Le collège Langevin, principal collège de secteur possède un IPS de 62.8 contre 93.78 au niveau départemental. L'écart-type au sein des IPS du collège est également très restreint ce qui témoigne d'une très forte homogénéité. Malgré le réel dynamisme de l'équipe éducative et un climat scolaire qui s'améliore, le collège fait encore trop souvent l'objet d'un évitement social.

► **IPS des Collèges Boulonnais**
*données data.education.gouv



- 955 écoliers à la rentrée 2020-2021, un effectif en baisse de 28 % par rapport à la rentrée 2015, en lien avec la tendance démographique constatée.
- 452 collégiens issus des QPV à la rentrée 2020-2021 (-15 % par rapport à 2015) dont 112 en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP), 180 en REP+, 71 en établissement privé.
- Un taux de retard à l'entrée en 6^e pour les élèves issus du QPV de 12,4 % (2020-2021), soit un point de plus par rapport à 2015.

Des collégiens qui s'orientent majoritairement vers la filière professionnelle. 115 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique dont 70 % de filles. Si cette orientation professionnelle particulièrement marquée témoigne de difficultés scolaires, elle s'explique également par des biais sociaux. Les élèves des quartiers prioritaires manquent parfois de référents « scolaires » dans leur entourage, c'est-à-dire d'exemples connus de réussite dans des parcours généralistes et universitaires.

- ▶ 165 élèves scolarisés en lycée d'enseignement professionnel dont la moitié de filles.
- ▶ Des taux de retard en lycée nettement plus marqués pour les élèves issus du QPV.
- ▶ 46 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2018. Un taux en net recul par rapport à 201 (-19 points).
- ▶ 56 % de la population du QPV n'a pas de diplôme (INSEE) contre 51% en moyenne dans les QPV de la CAB.

Les difficultés scolaires semblent se sédimenter dès l'école primaire. Le risque de décrochage au niveau collège s'accroît avec l'avancée en âge des jeunes. La maîtrise de l'expression écrite et orale est un enjeu particulièrement important.

UN QUARTIER À FORTE CONCENTRATION DE LOGEMENTS AIDÉS ET CONCERNÉ PAR LES OPÉRATIONS DE RÉNOVATION URBAINE.

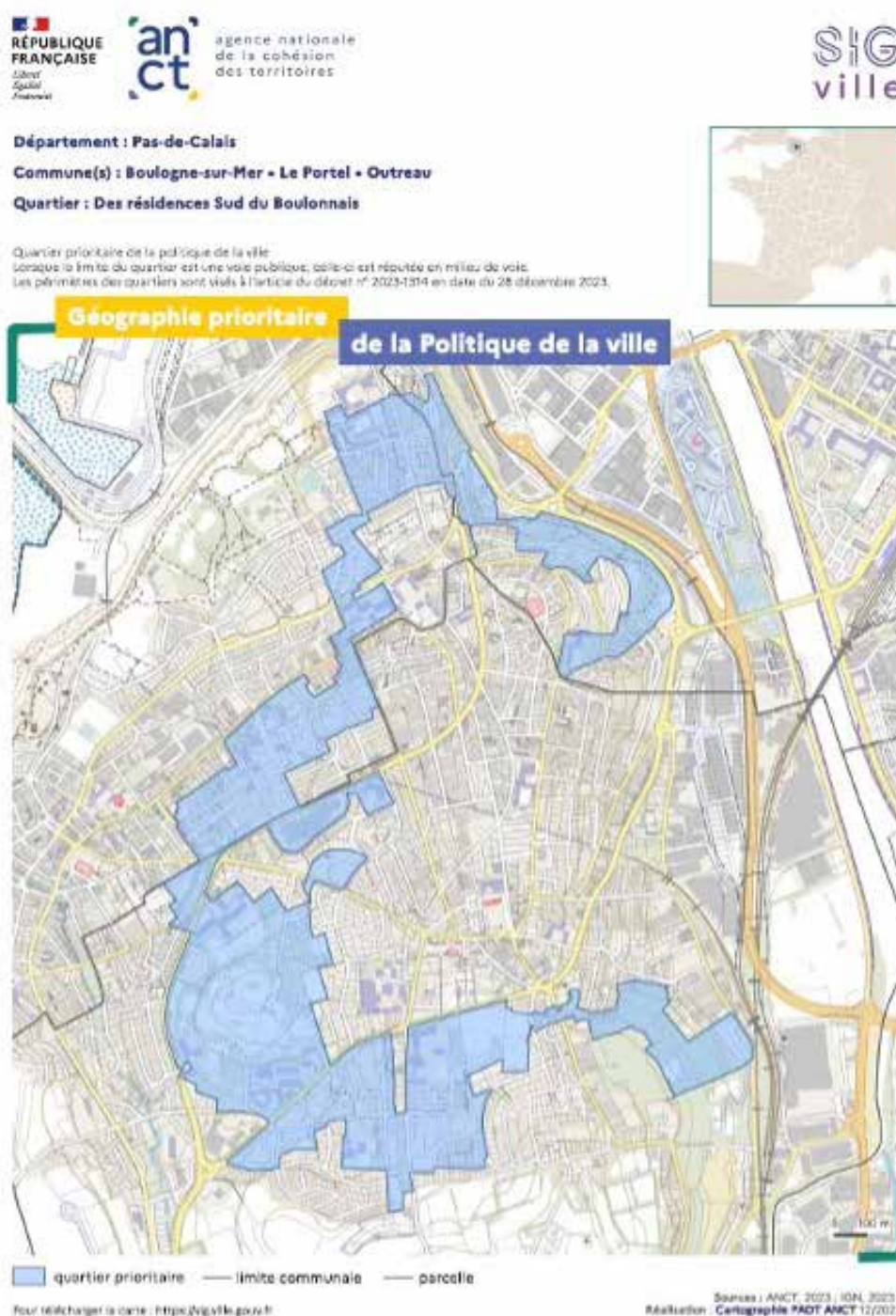
- ▶ 91 % de locataires dont une majorité de locataires aidés en appartement.
 - ▶ Un parc de logements aidés dont une majorité appartenant au bailleur Urbaviléo.
 - ▶ Un taux de vacance élevé (12,4 %) dans le parc social en raison notamment des opérations de démolitions reconstructions dans le quartier triennal.
 - ▶ Une faible rotation dans le parc.
 - ▶ 2,5 personnes en moyenne par logement, une occupation moyenne supérieure à la moyenne de la communes (2) et de l'EPCI (2,2). Une majorité de familles occupent ces logements.
- Phénomène de suroccupation de logements pour 13 % de 3 ou 4 pièces du QPV.

UN TISSU ÉCONOMIQUE PLUS IMPORTANT QUE DANS LES AUTRES QPV ET UNE OFFRE D'ÉQUIPEMENTS DIVERSIFIÉE.

- ▶ 152 établissements d'activité économique rassemblés dans le QPV dont près de 40 % de commerces, établissements de restauration et d'hébergement, 1/3 de services aux particuliers (enseignement, santé, et action sociale).
- ▶ Prédominance d'établissements sans salariés (83,5 %). 16 % d'établissements comptent moins de 50 salariés.

- Un taux de créations et transferts d'établissements dans le quartier (34 %) près de deux fois plus élevé que le ratio observé à l'échelle de la commune.
- La rue du Chemin vert apparaît comme la colonne vertébrale du quartier et une artère importante à l'échelle de la commune. Elle supporte une densité de commerces, alimentaires ou non et d'équipements notamment des groupes scolaires, mais aussi le centre socio-culturel le Nautilus.
- Sur le reste du QPV, d'autres équipements sont recensés : la salle de spectacle le Carré Sam, la salle de sport du Chemin vert, la salle des sport et l'espace Louis Blanc, la médiathèque du Sandettie, un bureau de poste doté d'une Maison France Service, la maison de quartier de Marlborough à Saint-Martin-Boulogne.

2. LE QUARTIER DES RÉSIDENCES SUD DU BOULONNAIS



Le QPV, à cheval sur les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau et Le Portel est composé de plusieurs sous-quartiers, aux caractéristiques bien différentes :

- ▶ Le quartier des Résidences au Portel ;
- ▶ Le quartier Henrville - Montplaisir au Portel et Boulogne-sur-Mer ;
- ▶ Une partie de la ville d'Outreau.

Pour la commune du Portel

Cette nouvelle géographie permet d'intégrer des populations en situation de fragilité, de vulnérabilité, d'isolement sur les plans social, économique, familial, de la santé.

La ville observe depuis la crise sanitaire une augmentation des demandes d'aides alimentaires et financières auprès du CCAS et des associations solidaires locales (secours populaire, resto du cœur).

Les problématiques des foyers se complexifient avec notamment des situations de violences intrafamiliales, décrochage scolaire, addictions, maladie, chômage ou contrats précaires...

L'isolement et parfois le désespoir des familles obligent à rester au plus près de ces habitants, à poursuivre le « aller vers » notamment grâce aux médiateurs.

Le quartier des Résidences au Portel a fait l'objet sur une partie de son périmètre, le quartier Carnot, d'une opération de rénovation urbaine. Celle-ci s'est effectuée sur la période 2015-2019. Des opérations de démolitions/reconstructions ont été menées pour améliorer l'habitat et la vie de quartier. La requalification urbaine a permis de casser les hauteurs avec la reconstruction d'îlots.

Ce contexte a eu pour conséquence une baisse importante de la population.

Le cadre de vie y a été profondément modifié avec l'implantation d'équipements structurants : médiathèque, Maison France Services, maison de la petite enfance, maison de la santé et la présence du Centre Social Espace Carnot...

Des établissements scolaires sont situés à proximité du quartier de même que des équipements sportifs et commerces.

UN QUARTIER AVEC UNE POPULATION MOINS JEUNE ET DAVANTAGE DE PERSONNES SEULES

▶ Recul de la part des moins de 25 ans (39 % en 2018 contre 45 % en 2010) et progression des séniors (+ 6 points entre 2010 et 2018). En 2018, les séniors représentaient 20 % de la population du quartier.

▶ Forte augmentation des ménages d'une personne, 42 % en 2018 (+14 points en 8 ans).

▶ Un taux proche de ceux observés dans les autres QPV.

▶ Une majorité de personnes seules parmi les allocataires CAF. Recul des couples allocataires CAF avec enfant(s) de 3 points, soit 21 % en 2020. 22 % de familles monoparentales.

UNE PRÉCARITÉ EN RECU MAIS QUI RESTE ÉLEVÉE

▶ Revenu médian disponible des ménages en 2019 de 13 820 € soit environ 3 700 € en moins par rapport à la valeur communale et moins 5 200 € par rapport à l'agglomération.

▶ Diminution du nombre de demandeurs d'emploi et atténuation de la précarité des emplois.

- ▶ 98 % de locataires aidés. 82 % d'appartements dans le quartier.
- ▶ Une majorité de logements de 4 pièces (32 %) et 5 pièces (29 %).
- ▶ Nombre moyen d'occupants par logement : 2,3 personnes.
- ▶ Des ménages installés depuis longtemps dans leur logement. Près des 2/3 habitent le quartier depuis 5 ans ou plus.

ÉDUCATION

- ▶ 130 élèves résidant dans le QPV sont en au collège en 2020-2021, un effectif globalement stable par rapport à 2015. Parmi eux, 115 sont en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP).
- ▶ 25 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique à la rentrée 2020. 46 élèves scolarisés en lycée d'enseignement professionnel.
- ▶ 43,7 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2018.
- ▶ Un taux de réussite au brevet en légère progression, 80 % en 2021 contre 77 % en 2015.

Le quartier Henriville-Montplaisir à cheval entre Le Portel et Boulogne-sur-Mer.

La partie **Henriville** au Portel est composée de résidences construites par Pas-de-Calais Habitat en 1958 qui demandent à être rénovées. C'est un quartier à vocation résidentielle.

Le quartier est enclavé et peu desservi en transports en commun. Les familles ont parfois l'impression d'être éloignées du reste de la ville.

La population du quartier est aujourd'hui très diverse avec des propriétaires vieillissants, des familles primo-acquérantes, des habitants présents depuis plusieurs décennies et dont les enfants ont grandi dans le quartier, de jeunes couples avec enfants en bas âges et à très faibles revenus.

Les habitants sont attachés à leur quartier et souhaitent plus d'animations, ce qu'apporte ces dernières années le centre social Espace Carnot en délocalisant certaines de ses activités.

La partie **Montplaisir** à Boulogne-sur-Mer a une vocation essentiellement résidentielle. La vie associative y est peu développée. Les équipements publics et les établissements d'activité économique sont peu présents en cœur de quartier même si ceux-ci sont accessibles à ses abords. Le quartier, s'il est bien desservi par le réseau de transports, apparaît relativement enclavé en raison de la topographie côté Le Portel et de la présence de la Nationale 1 côté Boulogne-sur-Mer. Le quartier apparaît aux habitant.e.s relativement distant du centre-ville de Boulogne-sur-Mer en raison notamment de la présence de la zone industrielle qui s'étend à ses pieds et de la Liane qui représente une seconde barrière naturelle. Les espaces piétons pour rejoindre le centre-ville sont peu qualitatifs et n'invitent pas à la promenade. Il faut toutefois noter que la restructuration du secteur de l'éperon va avoir un impact positif sur la polarisation du quartier.

La proximité immédiate du Bois Farjon, véritable lieu de détente et d'activité (boulodrome couvert, AccroLiane, promenade...) est toutefois un véritable atout.

La présence d'une passerelle piétonne entre le Bois Farjon et le boulevard de l'Europe permet une jonction avec le quartier Damrémont et le Palais des Sports. Cette passerelle est toutefois relativement éloignée du cœur de quartier.

La faible présence d'activités et de lieux de sociabilité représentent des défis importants pour le développement et le maintien du lien social.

Le terrain multisport et l'aire de jeux pour enfants font partie des espaces à investir pour animer la vie de quartier.

UNE POPULATION JEUNE ET UNE CROISSANCE DES PERSONNES SEULES

À la différence de la majorité des quartiers prioritaires de l'agglomération boulonnaise, la part des moins de 25 ans est en progression de 5 points.

Si les enfants restent présents et visibles dans l'espace urbain, les adolescent.e.s sont quant à eux moins présent.e.s. Une démarche d'aller vers ces publics est nécessaire. Le partenariat avec les établissements scolaires est également incontournable pour permettre une mise en contact et une mobilisation des jeunes.

La part des 60 ans ou plus est stable sur la période 2010-2018, soit environ 21,5 %.

Progression des ménages d'une personne, 43 % en 2018 contre 39,7 % en 2010. 22,5 % de ménages de 2 personnes, 13,4 % de ménages de 3 personnes et 19 % de ménages de 4 ou 5 personnes.

Le quartier apparaît calme et résidentiel. La progression de la part des ménages composés d'une seule personne indique un risque accru d'isolement social. La faiblesse du tissu associatif et d'activités de proximité accroît ce risque.

UNE PAUVRETÉ MOINS MARQUÉE QUE DANS D'AUTRES QPV

► Revenu médian disponible des ménages en 2019 : 15 410 € soit environ 1 500 € en moins par rapport à la moyenne de Boulogne-sur-Mer.

► Un taux de pauvreté moins marqué que dans d'autres QPV de l'agglomération, 37,7 % en 2019. Léger recul du taux de pauvreté de 0,6 points entre 2013 et 2019.

ÉDUCATION

► 90 élèves résidant dans le QPV sont en formation collège en 2020-2021, un effectif en progression par rapport à 2015 (+33). Parmi eux, 46 sont en Réseau d'Éducation Prioritaire et 15 en établissement privé.

► L'Indice de Position Sociale (IPS) de l'école publique de secteur, le groupe scolaire Duchenne, se situe à 78.4 soit en dessous de la moyenne des IPS des établissements scolaires boulonnais qui se situe à 89.05. Cet indice indique le caractère populaire des familles des élèves.

► 20 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique à la rentrée 2020.

► 25 élèves scolarisés en lycée d'enseignement professionnel.

► 37,3 % des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi en 2018.

UN QUARTIER À VOCATION PRINCIPALE D'HABITAT

► Un quartier d'habitat constitué à 57 % d'appartements et 43 % de maisons.

► Une majorité de locataires (72,5 %), mais davantage de mixité que dans d'autres QPV.

► Un faible taux de vacance dans le parc social (3 % contre 8 % pour la moyenne communale) et un taux de rotation de 9 %.

La géographie prioritaire de la ville d'Outreau

Ce sous-quartier du quartier des Résidences Sud du Boulonnais est atypique. Son périmètre a été révisé. Il est désormais beaucoup plus étendu. Il forme un croissant débutant au nord, à la frontière avec la ville de Le Portel Boulevard de la Liberté et allant jusqu'à la résidence Salengro au sud.

La population concernée passe de 4 400 à 6 300 habitants.

Cette révision fait suite notamment à la destruction des résidences du quartier de la Tour du Renard. Une partie de la population ayant déménagé et/ou ayant été relogée sur d'autres secteurs de la commune.

ÉDUCATION

L'école maternelle Jacques Prévert (67 enfants), l'école élémentaire Jean Macé Kergomard (146 enfants), les écoles Louise Michel (Maternelle – 57 enfants)/ Les Tilleuls (Elémentaire – 101 enfants), la crèche Suzanne Lacore (60 enfants) intègrent le périmètre.

LOGEMENT

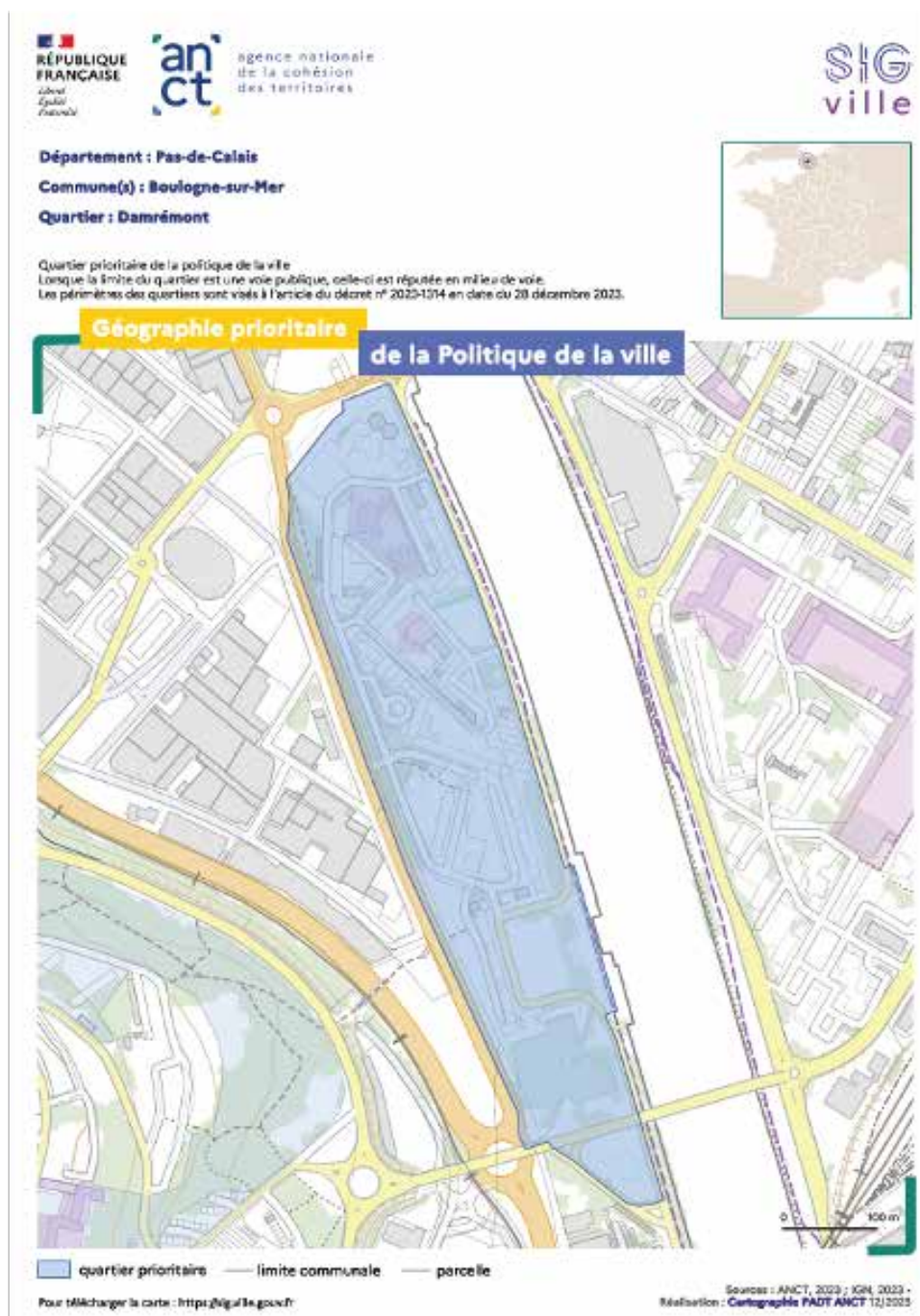
Le nouveau quartier politique de la ville intègre désormais la résidence Ramsès (162 collectifs, 26 individuels) et les résidences Beethoven, Fauré, Verdi (103 logements collectifs). Au sein du quartier de la Tour du Renard, les ZAC 1 et 2 restent en QPV, auxquelles viennent s'ajouter la ZAC 3 (soient 640 logements au total sur les 3 ZAC - 607 collectifs, 33 individuels), les 17 logements individuels situés rue Hénon et Gabin et les 96 logements collectifs de la résidence Salengro - une résidence sociale très excentrée, touchée par la pauvreté et sans véritable présence de vie associative.

ÉQUIPEMENTS

La maison des projets. Des équipements tels que la salle de sport Les Tilleuls, l'école de musique, le foyer des Acacias (personnes âgées), l'épicerie sociale Épisoleil, le parc du Mont Soleil et le complexe sportif Jean-Marie François en font désormais partie.



3. LE QUARTIER DAMRÉMONT



Le quartier Damrémont à Boulogne-sur-Mer se situe dans un périmètre stratégique de l'agglomération : l'axe Liane. Il a conservé la même géographie.

C'est un quartier d'habitat social composé de tours et de barres. Situé au sud de la ville, il est isolé géographiquement du centre-ville et enclavé entre la Liane, la liaison routière A16/Port et la zone industrialo-portuaire. La nouvelle polarisation issue de la restructuration du secteur de l'Éperon et l'installation de nouvelles activités (Embarcadère, résidences hôtelières, cinéma...) vont impacter les flux et les lieux de sociabilité du quartier. L'enjeu d'ouverture et de liaison entre le cœur de quartier et ces nouveaux équipements est particulièrement important. L'accès aux bords de Lianes et aux différents équipements et promenade peut représenter un réel point fort du quartier.

La forme urbaine du quartier est relativement refermée sur elle-même avec des passages, voutes et impasses. Celle-ci peut donner un sentiment de repli sur soi.

UN QUARTIER DE PROXIMITÉ DOTÉ DE QUELQUES SERVICES ET COMMERCE ET D'ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DE QUALITÉ

- ▶ 45 établissements recensés dans le quartier au 31/12/2019 contre 41 en 2015;
- ▶ 11 commerces de détail au 31/12/2019 contre 13 au 31/12/2015;
- ▶ 14 établissements liés à des services aux particuliers, un nombre stable depuis 2015;
- ▶ Les commerces et services se situent majoritairement en rez-de-chaussée d'immeubles;
- ▶ Un centre socio-culturel, un établissement d'accueil du jeune enfant, un relais d'assistante maternelle, une bibludothèque et un établissement de formation pour adultes;
- ▶ Un Palais des sports, les clubs de kayak et d'aviron.

Le quartier Damrémont est moins doté en association que d'autres secteurs. L'Espace MAES, qui accueille des associations et propose des animations de quartier est toutefois un pôle d'animation de la vie sociale. Le renforcement de cette dynamique est un enjeu pour le développement du quartier.

UN QUARTIER JEUNE

- ▶ Une population jeune croissante (36 % de la population a moins de 25 ans). Une évolution des 60 ans ou plus moins marquée que dans d'autres QPV de l'agglomération (+0,6 point en 8 ans). Si le quartier apparaît plutôt jeune il faut toutefois noter la présence d'une résidence senior du CCAS.
- ▶ 40,6 % de ménages d'une personne, une part moindre que dans d'autres QPV. 22,5 % de ménages de 2 personnes, 13,2 % de ménages de 3 personnes et 19 % de ménages de 4 ou 5 personnes.
- ▶ 1 100 personnes du quartier couvertes par les prestations CAF soit 64 % de la population.
- ▶ Si les plus jeunes fréquentent relativement facilement les structures d'animation de la vie sociale un travail d'aller vers reste nécessaire pour toucher les 12-25 ans. Le terrain multisport implanté en cœur de quartier est un point d'accroche mais, de la même manière que dans d'autres quartiers, la fréquentation de cet espace est en baisse relative.

UNE PAUVRETÉ QUI RESTE ÉLEVÉE

- ▶ Revenu médian disponible des ménages en 2019 : 14 690 € soit environ 2 000 € de moins par rapport à la moyenne de Boulogne-sur-Mer et -4 300 € par rapport à la moyenne de la CAB.
- ▶ Un taux de pauvreté de 41,5 % en 2019, stable depuis 2013.

UN TAUX D'EMPLOI ÉLEVÉ ET DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN RECUL

- ▶ Une école élémentaire présente sur le quartier.
- ▶ 58 écoliers issus du QPV en école maternelle à la rentrée 2020 contre 72 en 2015.
- ▶ 61 élèves résidant dans le QPV sont en formation collège en 2020-2021, un effectif en baisse par rapport à 2015 (-30).
- ▶ 29 élèves scolarisés en lycée d'enseignement général ou technologique à la rentrée 2020.
- ▶ 29 scolarisés en lycée d'enseignement professionnel. Des effectifs stables par rapport à 2015.
- ▶ L'Indice de Position Sociale (IPS) de l'école publique de secteur, le groupe scolaire Duchenne, se situe à 78.4 soit en dessous de la moyenne des IPS des établissements scolaires boulonnais qui se situe à 89.05. Cet indice indique le caractère populaire des familles des élèves.
- ▶ Le quartier est pleinement concerné par les dynamiques Boulogne Ambition et Cités Éducatives et l'Espace MAES anime un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.

UN QUARTIER À FORTE CONCENTRATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

- ▶ Une forte concentration de logements aidés : 751 (87 % du parc de logements en 2018).
- ▶ Un taux de vacance dans le parc social inférieur à la moyenne communale (8,3 %).
- ▶ Une mobilité résidentielle moins marquée que celle constatée à l'échelle de la commune.
- ▶ 63 % des habitants résident dans leur logement depuis 5 ans ou plus contre 56 % pour la moyenne de la commune.
- ▶ 14 % des résidents occupent leur logement depuis moins de 2 ans et 23 % entre 2 et 4 ans.
- ▶ Le quartier Damrémont est bien souvent perçu comme un quartier essentiellement résidentiel avec une vie sociale moins dynamique en contraste avec d'autres quartiers prioritaires. Le travail de mobilisation du tissu social effectué par le Centre Socio-Culturel Espace MAES permet de répondre à cet enjeu.



4. LE QUARTIER CENTRE-VILLE DE BOULOGNE-SUR-MER



Le quartier Centre-ville de Boulogne-sur-Mer voit sa géographie profondément modifiée et étendue.

Ce quartier bénéficie d'indéniables atouts : commerces et services, établissements culturels (Théâtre, École Municipale d'Art, Conservatoire à Rayonnement Départemental du Boulonnais, bibliothèque des Annonciades à proximité immédiate), une structure d'accueil du jeune enfant, établissements scolaires et d'enseignement supérieur, desserte de bus, gare ferroviaire, espaces verts, présence d'un PRE... Toutefois la fragilisation des ménages a justifié l'extension du périmètre.

Le quartier est traversé par plusieurs axes structurants. La rue Faidherbe dessert les ponts de la Liane vers Damrémont et les villes voisines. La Grand rue fait la jonction en sens inverse vers la vieille ville. Enfin, le boulevard Clocheville dessert vers le Nord le quartier du Chemin Vert et

la route de Calais (accès A16) et au Sud débouche sur la place Navarin et le passage Siblequin. Ces espaces de circulation concentrent également de nombreuses activités et commerces et sont des lieux de vie et des espaces de rencontres. Les commerces répondent à un besoin de proximité, mais une partie d'entre eux peut faire face à des situations de fragilité. Le lien avec le reste du centre-ville et le (re)développement d'une vie de quartier est un enjeu.

Le quartier est composé de propriétaires occupants, de biens locatifs privés individuels ou de petits collectifs (dont une partie résulte de la division en petites cellules de maisons individuelles). Le quartier présente une diversité architecturale importante.

Des difficultés de réhabilitation des bailleurs privés et le niveau de loyer ont créé des parcours résidentiels peu favorables pour une partie des ménages créant ainsi un habitat social de fait. L'installation de ménages en situation de vulnérabilité sociale et économique et la mobilité résidentielle ont eu un impact sur la vie de quartier, l'ambiance urbaine et le lien social.

Des espaces verts sont également présents sur le quartier et représentent pour les habitant.e.s des lieux de sociabilité importants (Parc des Tintelleries, Jardin Bucciali et tour des remparts de la vieille ville à proximité immédiate du QPV).

Une partie des ménages témoigne d'un certain isolement et présente peu de ressources sociales dans leur vie quotidienne. Si la vie de quartier s'organise autour de commerces et d'espaces publics, l'appropriation des espaces peut parfois faire l'objet de conflits d'usages (regroupements, incivilité, sentiment d'insécurité...). Le quartier a connu une dégradation de son image auprès des boulonnais en contraste avec d'autres quartiers. Cette image ne doit toutefois pas occulter les potentialités du secteur. Cette transformation est un enjeu identifié.

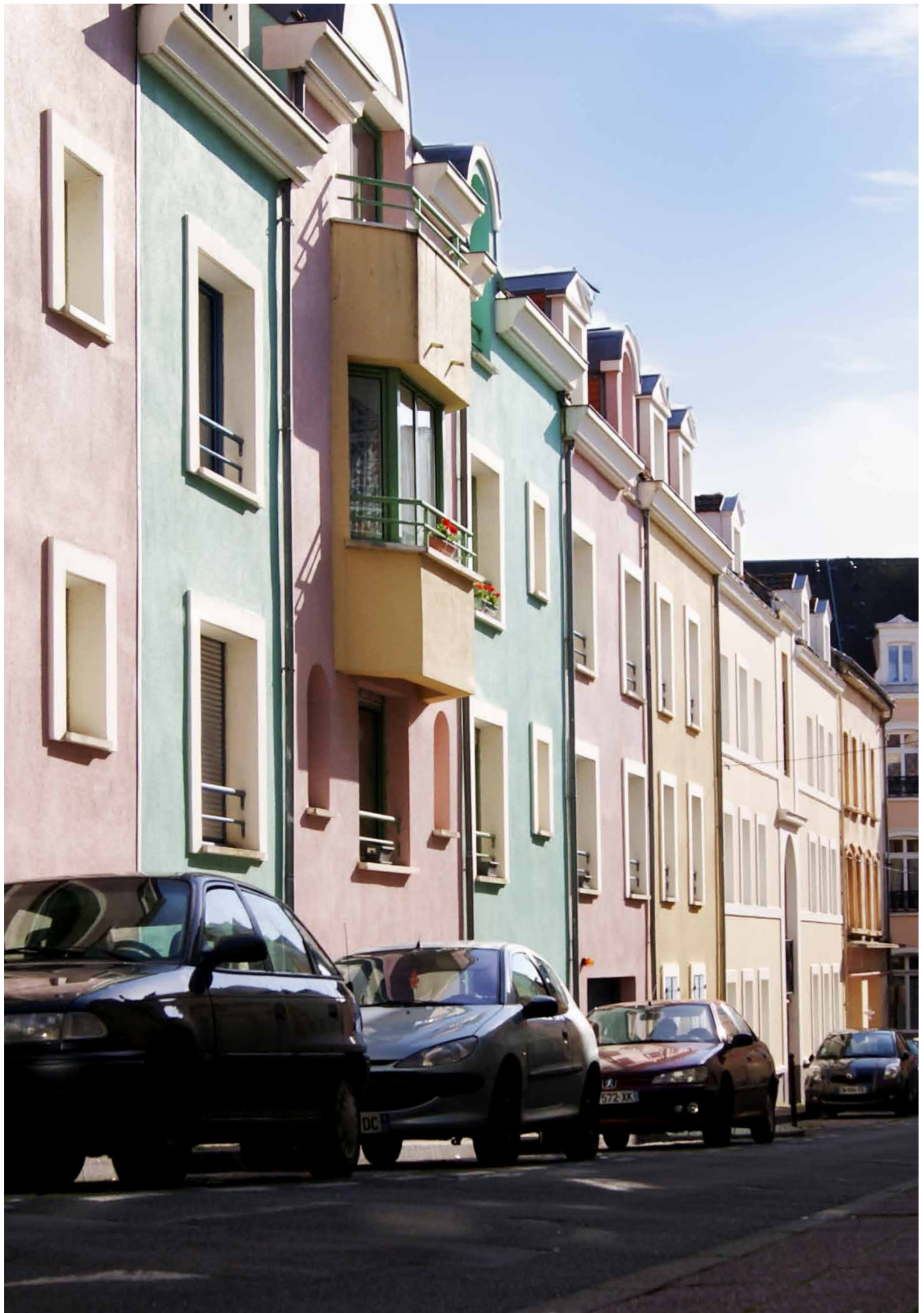
Une attente forte existe en termes d'animation de la vie sociale et de vie de quartier. Cette vie de quartier est un levier important pour (re)développer une identité de quartier et renforcer les liens et la solidarité entre les habitant.e.s... Des temps de vie collectifs et des animations familiales et intergénérationnelles régulières sont très demandés par les habitant.e.s.

Des points d'ancrage existent pour répondre à ces demandes avec la présence du Développement Social Urbain au sein du passage Siblequin ou encore par la présence d'espaces verts et de jeux pour enfants (Parc des Tintelleries).

Le théâtre est également fortement impliqué dans une démarche d'ouverture vers les publics des quartiers prioritaires. Il est constaté une distance symbolique des habitant.e.s avec l'offre culturelle proposée au théâtre (impression de ne pas être à sa place, sentiment d'incompétence, méconnaissance...). Un travail partenarial avec les structures d'animation de la vie sociale des quartiers prioritaires boulonnais est en cours d'élaboration pour répondre à ces enjeux. Cette approche de médiation et d'ouverture vers les publics est partagée par les différents services culturels (Quadrant, Théâtre, École Municipale d'Art, Château-Musée...).

Enfin, la présence d'étudiant.e.s avec le site universitaire Saint Louis, la proximité immédiate du site universitaire du Musée et des lycées Mariette (secteur Clocheville) et Branly (secteur Deux-Ponts) sont des atouts très forts pour la transformation du quartier.







LES ENJEUX

DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

« Ensemble, agir pour nos quartiers 2030 »

A – LE CADRE STRATÉGIQUE

- ▶ 1. Axe stratégique 1 – Quartiers de plein emploi.
- ▶ 2. Axe stratégique 2 – Quartiers d'adaptation aux transitions.
- ▶ 3. Axe stratégique 3 – Quartiers de l'émancipation.
- ▶ 4. Axe stratégique 4 – Quartiers plus sûrs et plus ouverts.
- ▶ 5. Les axes transversaux – Valeurs de la République et Laïcité, Égalité Femmes/Hommes et accès aux droits.

1. AXE STRATÉGIQUE 1 – QUARTIERS DE PLEIN EMPLOI

L'emploi est un enjeu fort et historique du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise. La situation au regard de l'emploi s'améliore, mais les écarts entre les quartiers prioritaires et le reste du territoire demeurent notables. Le taux d'emplois précaires y est plus élevé.

L'attractivité économique est également identifiée comme un enjeu fort, avec la nécessité de constituer un environnement ou écosystème local favorable à la création d'emplois, notamment en mettant en œuvre une politique territoriale d'insertion et de formation.

Ce développement économique qui s'envisage à une échelle d'agglomération doit aussi profiter aux habitants, que l'activité se situe dans ou hors des quartiers prioritaires. La question de l'emploi dans la politique de la ville reste toutefois liée aux caractéristiques propres de la population avec un cumul de difficultés d'ordre social et professionnel (qualification, mobilité, confiance en soi...) et la lutte contre la reproduction des inégalités ne doit pas être perdue de vue.

Les réponses initiées doivent réduire les inégalités sociales et professionnelles constatées dans les quartiers prioritaires. Elles doivent apporter une réelle valeur ajoutée. L'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais, outil territorial de l'emploi par excellence sera en première ligne dans cette animation du volet emploi du contrat de ville avec la création d'une Cité de l'Emploi en ligne de mire.

Cet axe stratégique revêt une importance particulière dans le contrat de ville et appelle donc des réponses collectives et mutualisées. L'objectif est de le conforter afin qu'il représente 30 % de la programmation globale.

Enjeux

- ▶ Développer des actions ciblées en fonction des publics;
- ▶ Encourager la création et le développement d'activité économique;
- ▶ Coordonner les actions vers l'emploi.

1.1 Développer des actions ciblées en fonction des publics

Les deux principales difficultés auxquelles les opérateurs de l'emploi sont confrontés dans l'accompagnement du public « jeunes » sont l'entrée et la durabilité des parcours face à des publics particulièrement éloignés de l'emploi.

Malgré une nette amélioration au cours des trente dernières années, l'accès au marché du travail des femmes reste, dans le Pas-de-Calais, en retrait de la moyenne nationale, phénomène plus marqué encore en QPV. En outre les écarts de salaires entre les femmes et les hommes demeurent conséquents.

Les caractéristiques et ressources des demandeurs d'emploi font apparaître des problèmes de mobilité et des fragilités qui sont autant de freins à l'accès à l'emploi.

► Mettre l'accent sur la population “jeunes”

Identifier et accompagner les **décrocheurs** le plus en amont possible.

Proposer un **accompagnement individualisé** et en alternance pour les 16-25 ans.

Accompagner les choix d'**orientation professionnelle** des moins de 26 ans.

Promouvoir les métiers de l'**apprentissage**. Proposer un apprentissage technique aux jeunes qui n'ont pas réussi à trouver leur voie dans le système scolaire traditionnel.

Accompagner les jeunes en rupture vers l'**école de la 2^e chance** et le **Contrat Engagement Jeunes**.

Faciliter et promouvoir le recours à l'**alternance** par des campagnes d'information.

Mener des **actions innovantes** pour aller chercher et **mobiliser les publics** (par le sport, par la culture, forums...).

► Réduire les inégalités Femmes/Hommes en matière d'emploi

À une échelle locale, c'est l'ensemble des entrées en parcours pour lesquelles l'égalité Femmes/Hommes doit être travaillée avec France Travail et l'AMIE notamment.

► Améliorer l'inscription dans les mesures d'accès à l'emploi

Aux côtés de France Travail, le territoire intensifiera le déploiement du dispositif des **emplois francs**, avec aide financière accordée à l'employeur pour toute embauche (5 000 € pour un CDI pendant trois ans ou 2 500 € pour un CDD d'au moins 6 mois).

Les **Adultes-relais** ont vocation à favoriser le lien social entre les habitants des quartiers prioritaires, les services publics et les institutions. En déployant des adultes-relais dans les quartiers prioritaires, l'objectif est d'inciter et encourager toutes les initiatives, dans le cadre de la médiation sociale, qui permettent de lutter contre toutes les formes d'exclusion.

Les postes **Fonds Jeunesse et Éducation Populaire** (FONJEP) ont quant à eux pour objectif de soutenir les associations développant des projets éducatifs dans les QPV.

Le recours à la **clause d'insertion** doit être consolidé dans les quartiers prioritaires du contrat de ville (projets de renouvellement urbain) et en dehors.

Cela pose la question de la présence et de l'organisation des acteurs de l'emploi dans les quartiers prioritaires et de l'offre de services. Cela suppose aussi des actions de communication auprès du public et des prescripteurs capables d'améliorer la lisibilité de l'offre et de dépasser les logiques de structure.

► Renforcer l'accompagnement socio professionnel

Le pacte des solidarités 2024-2027 qui succède à la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté 2019-2023 renforce les modalités de l'accompagnement socio-professionnel via la réforme France Travail.

Depuis 2019, dans le département du Pas-de-Calais tout **allocataire du RSA** se voit proposer en entrée ou en révision de son parcours :

- Un diagnostic individuel des besoins sociaux et professionnels en vue de favoriser le retour à l'emploi;
- Un accompagnement social et professionnel afin d'établir un projet professionnel et déterminer les moyens d'y parvenir.

À compter du second semestre 2024, progressivement il sera proposé à chaque allocataire du RSA d'effectuer 15 à 20 heures d'activité par semaine auprès d'acteurs locaux de l'insertion (associations, chantiers d'insertion).

Permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les **savoirs de base** : lutte contre l'illettrisme, remise à niveau générale.

Accompagner les demandeurs d'emploi à devenir autonomes avec leurs **outils numériques** et à réaliser leurs démarches administratives en ligne.

Apporter des solutions opérationnelles de **mobilité** :

- Développement de l'auto-école sociale, de la bourse « Bouger pour le Permis » et des partenariats avec les opérateurs emploi;
- Action de communication sur l'offre mobilité;
- Expérimentation d'un chéquier mobilité avec des tarifs préférentiels et un micro-crédit à taux zéro;
- Accompagner la mobilité via des plateformes mobilité déployées depuis 2020 (stratégie nationale de lutte contre la pauvreté).

Résoudre les problèmes de **garde d'enfants** et **d'horaires atypiques** en accompagnant la recherche d'une solution individualisée. Cet accompagnement (déployé progressivement depuis 2021) sera assuré par un dispositif d'intermédiation, apte à préempter l'offre plus rapidement, à en assurer la solvabilité et, au besoin, sécuriser les premiers instants en institutions redoutées par certaines familles en retour à l'activité et également pointés comme facteurs de renoncement.

Par le biais du pacte des solidarités et avec le concours de tous les acteurs de la solidarité, l'État et le Département s'engagent à mieux accompagner la **santé** des personnes allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA) ou jeunes en parcours Contrat Engagement Jeunes (CEJ) notamment sur un volet psycho-social, régulièrement pointé par les professionnels de l'insertion comme une fragilité en entrée ou en durabilité des parcours. Cet accompagnement sera réalisé via un réseau de prévention spécialisée.

On peut aussi noter l'importance des **barrières psychologiques** et **les barrières numériques** qui affectent à la fois les capacités à se déplacer, à se former et à travailler.

Les **Structures d'Insertion par l'Activité Économique** (SIAE) ont pour vocation d'accueillir des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières en raison de leur âge, de leur comportement, de leur état de santé, de la précarité de leur situation matérielle. Ces structures facilitent non seulement l'entrée en parcours d'insertion, mais dispensent, également, un accompagnement visant à la levée de tous les freins périphériques à l'emploi. Elles ont toute leur place pour accompagner les habitants des quartiers prioritaires éloignés de l'emploi.

Aider à l'insertion professionnelle et sociale par les chantiers d'insertion et chantiers éducatifs.

Déployer des actions de remobilisation ou de préqualification à des publics les plus éloignés de l'emploi : **bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA), Chômeurs longue durée, « invisibles »...**

1.2 Encourager la création et le développement d'activité économique

Certains quartiers ont une fonction économique plus affirmée que d'autres. C'est notamment le cas du Chemin Vert suite à l'opération de renouvellement urbain où une entreprise spécialisée dans le numérique s'est implantée. La rue du Chemin Vert demeure une artère commerçante dynamique et le quartier compte aussi des artisans. C'est le cas aussi du centre-ville de Boulogne-sur-Mer (commerces et services).

Les actions tournées vers le développement économique des quartiers sont peu présentes. La culture entrepreneuriale est plutôt faible et des entreprises répugnent encore à s'implanter en raison de représentations tenaces.

La logique de développement économique promue à l'échelle de l'agglomération bouloonnaise passe aussi par les quartiers prioritaires et pas uniquement sous l'angle social de l'insertion par l'emploi. La création de son propre emploi ne doit pas être un mirage pour les habitants des quartiers prioritaires ou un projet par défaut. Toutefois les quartiers prioritaires recèlent des talents qu'il convient de libérer et de valoriser dans un but économique, mais pas seulement car entreprendre peut avoir des bénéfices secondaires sur les recherches d'emploi.

► Promouvoir la place des entreprises dans les quartiers prioritaires

Le lien de confiance entre les acteurs de l'insertion et le monde de l'entreprise est la condition *sine qua non* pour rapprocher les filières en tension de recrutement des publics en insertion. Une telle initiative ne pourra produire que des effets dans la durée et à une échelle très locale.

C'est dans ce cadre que depuis 2021 l'État promeut le label « **Les Entreprises s'engagent** ».

Les entreprises qui rejoignent la communauté s'engagent à travers la mise en place d'actions concrètes de recrutement (ex : en apprentissage, en emploi franc...), de formation (stages, immersions...), d'accompagnement (découverte des métiers, mentorat...) ou encore de mobilisation de leurs collaborateurs. En contrepartie, l'État s'engage à soutenir les actions positives de ces clubs.

Approfondir cette logique de « circuit court » des recrutements à destination des publics résidant en QPV par des entreprises implantées ou extérieures à ces quartiers s'avère indispensable.

Le territoire s'inscrira dans cette nouvelle dynamique animée par la Chambre de Commerce et d'Industrie dont les objectifs sont de rapprocher les entreprises des habitants des quartiers prioritaires. Les entreprises s'engagent ainsi à :

- Favoriser le dialogue entre les entreprises et les jeunes des QPV;
- Recruter des habitants des QPV;
- Améliorer la pratique RH pour éviter les discriminations à l'embauche;
- Promouvoir l'insertion professionnelle par l'alternance des jeunes en QPV;

- Proposer du mentorat et du parrainage aux habitants des QPV;
- Booster la politique d'achats responsables notamment auprès des entreprises implantées en QPV.

Il s'agira également de :

- Mieux communiquer et mieux utiliser les plateformes **1 jeune = 1 solution, mon stage de 3^{ème}**;
- Développer les stages d'immersion en entreprises;
- Faire venir des professionnels dans les collèges et les lycées;
- Développer les échanges entre pairs pour valoriser les parcours de réussite;
- ...

Le projet FARE (Formation, Artisanat, Restauration et Emploi) retenu dans le cadre de l'ANRU+ a pour objectif d'accroître le taux d'emploi de la partie Triennal-Aiglon du quartier de Chemin Vert. Il se décline autour d'objectifs spécifiques : accroître le nombre d'activités économiques, développer les formations, mieux traiter la question du genre et de la parentalité dans le traitement global du renouvellement urbain, améliorer l'accompagnement vers l'emploi.

À cette fin, FARE prévoit de :

- Encourager et développer une offre immobilière pour accueillir les créateurs d'activités au sein des quartiers;
- Changer d'usage une tour pour la consacrer à la formation et au conseil aux entreprises;
- Ouvrir un restaurant d'insertion;
- Créer un micro-hôtel d'artisans;
- Développer l'agriculture urbaine;
- ...

Mobiliser une ingénierie de coordination entre les besoins de compétences exprimés par les entreprises sur le bassin d'emploi et les offres de formation destinées aux demandeurs d'emploi du QPV.

► Renforcer l'activité économique dans les quartiers

Consolider l'existant en travaillant la sécurisation des activités.

Faciliter l'installation de commerces en centre-ville par des locaux plus accessibles à prix réduits (lien avec « Action cœur de ville 2 »).

Permettre l'installation de commerces rayonnants et créateurs d'activités, en créant des surfaces commerciales adaptées.

Mission de prospection et communication sur les **potentiels économiques dans les quartiers**. Aide au développement (conseils et audits).

► Encourager l'entrepreneuriat dans les quartiers

La mise en disposition dès 2024 de crédits spécifiques par Bpifrance via le **programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 »** permettra d'accompagner les projets entrepreneuriaux dans les QPV et d'apporter des solutions structurées autour de trois axes :

- Détecter, informer et orienter les entrepreneurs des quartiers;
- Accompagner et financer l'entrepreneuriat dans les quartiers;
- Accélérer, développer, conquérir.

Au-delà des crédits spécifiques, **Bpifrance** mobilisera ses moyens de droit commun au profit des habitants des quartiers (aides aux porteurs de projets issus des quartiers, soutien financier aux réseaux, financement des entrepreneurs...).

En amont, il s'agira également de mobiliser les chambres consulaires (Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat) ainsi que le tissu associatif local (BGE Littoral Opale et ADIE) pour :

- ▶ Mettre en place des actions de **sensibilisation, d'éveil à la création d'entreprise**;
- ▶ Accompagner les habitants des QPV à la **création de leurs propres emplois**;
- ▶ Accompagner la transmission de commerces et artisanat;
- ▶ Proposer des accompagnements individuels à la création d'entreprise;
- ▶ Aider à l'investissement et à l'installation.

► Renforcer la place de l'économie sociale et solidaire dans les quartiers prioritaires

L'économie sociale et solidaire revendique une **autre manière d'entreprendre** en replaçant l'humain au cœur de la démarche. À la croisée des chemins entre le tout public et le tout privé, elle propose des **emplois qui ne sont pas délocalisables**. Dans une logique de proximité, elle participe bien souvent au maintien et à la création de lien social. Elle apporte des réponses innovantes et durables pour les habitants et avec les habitants au quotidien (économie circulaire...). C'est le cas notamment des structures d'insertion par l'activité économique qui offrent aussi des solutions pour les personnes éloignées de l'emploi.

► Territorialiser les formations professionnelles au plus près des entreprises locales

Diagnostiquer les **besoins de compétences en entreprises** et les besoins de formation sur le territoire. Mettre en place des **formations** adaptées au public et en lien avec les offres d'emplois non pourvues sur le bassin d'emploi. Faciliter ainsi l'embauche des habitants du QPV sur les opportunités locales d'emploi.

Mettre l'accent sur **l'orientation** et la formation et faciliter l'accès à des formations porteuses d'emplois. Identifier les entreprises proposant **stages et alternance**.

Accueillir/héberger des formations et développer les cycles de formation en **réponse aux métiers en tension** (aide à la personne, Hôtellerie-Restaurant, BTP, numérique...) en lien avec les entreprises du territoire.

Développer et pérenniser les partenariats locaux entre les lycées et les entreprises.

Entretenir une relation de proximité avec les entreprises actuelles et futures.

1.3 Coordonner les actions vers l'emploi

Les actions d'accompagnement au retour à l'emploi sont relativement nombreuses et appellent une coordination pour plus d'intelligence collective.

► Vers une coordination des actions en faveur de l'emploi dans les quartiers

Les actions d'accompagnement au retour à l'emploi sont relativement nombreuses. Dans une logique de projet de territoire, il convient d'en assurer un plus grand suivi et une meilleure coordination. Le territoire s'engage à faire acte de candidature pour la création d'une **Cité de**

l'Emploi porté par l'outil territorial de l'emploi et de la formation qu'est l'Association Mission Insertion Emploi du Boulonnais.

Les objectifs sont de :

- ▶ Décloisonner les interventions des acteurs de l'emploi et du social;
- ▶ Lever les effets de concurrence entre les dispositifs emploi et veiller à une meilleure articulation entre les différents acteurs;
- ▶ Renforcer les dynamiques « d'aller vers » au bénéfice des publics les plus fragiles;
- ▶ Rapprocher l'offre et la demande d'emplois;
- ▶ Définir les besoins non couverts notamment autour des freins dits périphériques à l'emploi.

Il s'agira également pour la Cité de l'Emploi de mettre en cohérence les manifestations emploi, de mutualiser les moyens et de permettre une communication globale.

► Associer les partenaires de proximité

Renforcer la présence de l'AMIE dans les quartiers et les partenariats avec les acteurs de proximité.

Partenaires à mobiliser

État, Région, CAB, communes, AMIE, France Travail, structures d'insertion par l'activité économique, centres sociaux, Boulogne Développement Côte d'Opale, bailleurs, BPI France, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, BGE Littoral Opale, ADIE, organismes de formation, CAF, associations.

2. AXE STRATÉGIQUE 2 – QUARTIERS D'ADAPTATION AUX TRANSITIONS

Il convient d'avoir une attention toute particulière pour les quartiers prioritaires, vulnérables à bien des égards.

Même si l'émission des gaz à effet de serre des habitants des QPVS est négligeable par rapport aux publics à hauts revenus ou aux secteurs de l'industrie et de la mobilité, les quartiers offrent de nombreuses opportunités pour atteindre les objectifs climatiques.

Afin d'œuvrer dans le sens d'une transition écologique, les politiques et projets d'aménagement du territoire doivent aller de pair avec le désenclavement des quartiers et la salubrité des logements, la qualité des bâtis publics ou privés, mais également avec les usages initiés par les habitants, et de nouvelles pratiques citoyennes écoresponsables. L'action de chacun, individuelle ou collective conditionne la qualité de la transition écologique pour maintenir une qualité de vie dans les quartiers tout en faisant face aux nouveaux défis environnementaux du réchauffement climatique.

Enjeux

- ▶ Les enjeux de la transition écologique au sein des quartiers prioritaires.
- ▶ Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie.
- ▶ Améliorer l'offre et la qualité des logements.

2.1 Les enjeux de la transition écologique au sein des quartiers prioritaires

Même si la mise en œuvre du plan climat air énergie territorial (PCAET) du Boulonnais, validé en 2021 se fait à l'échelle de l'intercommunalité, il concerne

toutes les dimensions de la vie quotidienne (habitat, transport, travail, alimentation, consommation, éducation, cohésion sociale...) et les quartiers prioritaires.

L'impact écologique repose également sur l'adaptation des habitants à travers le développement et la conduite de nouvelles activités citoyennes et écoresponsables.

L'enjeu est donc d'accompagner la transition du cadre de vie, mais également les usages des habitants qui y vivent.

Les acteurs du contrat de ville déplorent fréquemment les problèmes de mobilité des habitants des QPV. Tous n'ont pas le permis de conduire ou encore accès à un véhicule tandis que le réseau de transports en commun ne permet pas de couvrir tous les besoins.

Les zones d'activités économique restent relativement mal desservies en horaires atypiques. Cela rend encore plus compliqué l'accès à l'emploi des habitants des QPV, surtout lorsque la pratique du vélo est encore trop peu répandue, faute de matériel ou de solution de stockage. Et la topographie et le relief du territoire ne l'encourage pas non plus.

► Réduire la consommation d'énergie

Accompagner des habitants dans les changements d'usage : utilisation du logement, des espaces publics.

Informers les habitants des QPV sur les différentes offres des fournisseurs d'énergie et les éco-gestes.

Accompagner la mise en œuvre de **projets locaux d'énergies renouvelables**.

Soutenir **l'autoconsommation** dans le cadre de projets d'énergie renouvelable.

► Promouvoir la mobilité douce

Développer l'usage des modes de **transports alternatifs à la voiture** (transports en commun, vélo, vélo à assistance électrique).

► Gérer durablement les ressources pour un meilleur cadre de vie

Encourager la **récupération**, le **réemploi** et le **faire soi-même**.

Récupérer, stocker et réemployer les eaux de pluie et de ruissellement. Favoriser l'installation de **récupérateurs d'eau de pluie** individuels et collectifs.

Développer un outil d'aide à la **gestion des consommations d'eau des activités économiques** et des collectivités.

Promouvoir et accompagner la gestion différenciée dans les espaces verts. Créer de nouveaux **espaces de nature au sein des quartiers**.

► Produire et consommer durablement

Accompagner la structuration et le développement des **circuits courts**. Promouvoir et **valoriser les produits locaux et/ou bio**.

Favoriser l'introduction de produits bio/locaux dans la restauration collective.

► Développer les activités écoresponsables et écocitoyennes dans les quartiers et pour les habitants

Inciter aux bonnes pratiques pour **réduire la production de déchets**. Lutter contre le gaspillage en développant la mise en place de frigos solidaires.

Informers les habitants, les administrations, les acteurs économiques... sur les bons gestes de tri et la réduction des déchets. Il s'agit aussi de valoriser les habitants / associations / acteurs locaux qui entreprennent des actions positives sur le territoire.

Permettre aux objets et aux matériaux d'avoir une deuxième vie (création de **ressourceries**, ateliers *do it yourself*).

Animer, former, éduquer aux pratiques de **recyclage et compostage** dans les écoles, les espaces de loisirs, dans la rue/en pied d'immeuble pour que chacun prenne en compte ces enjeux dans son fonctionnement (vie quotidienne, loisirs, déplacement, consommation...).
Exemples : Défi famille zéro déchet, défi famille énergie positive...

Former, accompagner et animer de nouvelles **pratiques écoresponsables et sensibiliser aux enjeux environnementaux**.

Déployer des plateformes d'échanges et de service ou autres **systèmes d'échanges locaux** (SEL) favorisant le lien social et intergénérationnel.

► Entreprendre durablement

Développer de nouveaux emplois adaptés au territoire liés à la transition écologique. Accompagner le déploiement de nouveaux métiers sur le secteur marchand ou non marchand, permettant d'accroître le volume de services disponibles sur le territoire tout en diminuant leur empreinte écologique.

Développer les métiers de la propreté et de la végétalisation.

Mettre en œuvre une stratégie de collecte et de traitement des biodéchets à l'échelle des QPV (sites de compostage et microplateformes).

2.2 Associer les habitants à l'amélioration de leur cadre de vie

Mobiliser les habitants sur la participation aux actions et aux décisions concernant leur cadre de vie et les projets relatifs à leur quartier.

Consulter les habitants et les acteurs du quartier en tant qu'expert d'usage sur tous les projets du quartier afin que les solutions soient le plus adaptées possibles aux problématiques soulevées.

► Promouvoir le pouvoir d'agir

Reconnaître le **bénévolat** comme un engagement.

Développer la **participation citoyenne** et susciter l'engagement des jeunes notamment ainsi que des outils de participation citoyenne.

Organiser des **marches exploratoires** pour les habitants, notamment les femmes pour les aider à s'approprier et occuper librement les espaces publics (diagnostics en marchant).

► Faciliter le pouvoir d’agir

Accompagner les habitants pour utiliser les **budgets participatifs** et à mener des initiatives citoyennes.

2.3 Tendre vers une offre de logements plus éco-responsables

Impliquer les bailleurs dans une réflexion sur la résidentialisation et la gestion des pieds d'immeubles, et de leur foncier disponible.

Valoriser les actions des bailleurs à destination des habitants, y compris leur droit commun.

► Lutter contre le logement indigne et réhabiliter les logements au regard des besoins et des usages et dans le respect de l’environnement

Développer le **permis de louer**. Le traitement de l'habitat indigne et du mal logement nécessite un travail partenarial pour visiter les logements, repérer les situations, constater les désordres et les qualifier, les signaler d'habitat indigne et de mal logement.

Ce dispositif de contrôle du parc locatif privé permet à la fois de lutter contre les marchands de sommeil et d'améliore le patrimoine et l'attractivité du territoire.

Il s'agit également d'inciter le propriétaire à réaliser les travaux nécessaires, de prendre les mesures coercitives nécessaires pour obliger les propriétaires récalcitrants à réaliser les travaux, de suivre la réalisation des travaux.

Favoriser le déploiement de dispositifs de logements spécifiques et adaptés : **logements accompagnés** (santé mentale, jeunesse), **logements transitoires** afin de répondre à la demande tout en luttant contre le mal-logement.

Et enfin, de développer un partenariat entre les acteurs locaux, institutionnels (Conseil Départemental, CAB...) ou sociaux (CAF, associations...) pour assurer un repérage et un suivi des situations des ménages les plus précaires et un traitement des situations.

► Réduire l'impact énergétique des bâtiments

Garantir un **habitat décent** et performant énergétiquement en lien avec les bailleurs sociaux. Améliorer la **performance énergétique** du bâti public dans les QPV.

Améliorer le **coefficient énergétique** des bâtiments publics et privés, des logements sociaux ou privés.

► Mobiliser la Taxe Foncière sur les propriétés bâties comme un levier supplémentaire

L'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dont bénéficient les bailleurs sociaux pour les logements situés en quartier prioritaire de la politique de la ville, doit leur permettre de contribuer à la mise en œuvre d'actions visant à améliorer la qualité de services aux locataires.

Il s'agira d'identifier les projets de la programmation politique de la ville qui pourraient bénéficier de crédits des bailleurs (une somme ou un pourcentage de l'abattement de la TFPB).

Partenaires à mobiliser

Habitants, associations communes, CAB, bailleurs, Département, Région, État, ADEME, Parc Naturel Régional, ANRU, Centre de Ressource Développement Durable...

3. AXE STRATÉGIQUE 3 – QUARTIERS DE L'ÉMANCIPATION

Les écarts de réussite scolaire entre les élèves résidents en QPV et l'agglomération sont encore trop grands. Il convient donc de donner une place plus forte à la réussite éducative. L'articulation de l'ensemble des stratégies et des actions menées par les acteurs publics et associatifs en faveur de la réussite scolaire et éducative des jeunes des QPV est un enjeu fort du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise.

Il est nécessaire de bâtir des actions concrètes qui permettent la création de lien entre les partenaires, de développer la cohérence des actions sur le territoire, de mettre les acteurs en réseau.

Les bilans de santé sont globalement mauvais, voire inquiétants sur la prévalence des cancers, du diabète, le tabagisme... Les habitants des quartiers prioritaires n'ont cependant pas toujours accès et recours à l'offre de santé existante. Le renoncement aux soins est fréquent et le recours aux dépistages moins élevé.

Les activités sportives, la culture et les loisirs sont envisagés comme un levier pour atteindre un objectif social plus large. Il s'agit d'en faire des soutiens à la socialisation et à l'intégration.

Enjeux

- Consolider les dispositifs de Réussite Éducative.
- Promouvoir la parentalité.
- Réduire les inégalités en matière de santé.
- Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs.

3.1 Consolider les dispositifs de Réussite Éducative

Les quatre communes prioritaires sont dotées de Programmes de Réussite Éducative.

La ville de Boulogne-sur-Mer a construit une Cité Éducative dont l'objectif est de mobiliser et structurer tous les acteurs de la communauté éducative (État, ville, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux éducatifs partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes de quartiers prioritaire de la politique de la ville, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle, à tous les temps et dans tous les espaces de vie.

Des communes prioritaires supplémentaires aspirent à créer de nouvelles Cité Éducatives.

► Du décrochage scolaire au raccrochage scolaire

Les actions de Réussite Éducative ont été principalement abordées au travers des deux **Programmes de Réussite Éducative (PRE)** du territoire : Boulogne-sur-Mer/Saint-Martin-Boulogne et Le Portel/Outreau. Ils ont permis d'instaurer un **suivi individuel**, d'expérimenter des actions pour les décrocheurs scolaires. Le dispositif est bien identifié par les partenaires

et produit des effets positifs avec une approche transversale et l'implication des familles. Il faudra par conséquent soutenir et pérenniser les Programmes de Réussite Éducative dont la lutte contre le décrochage scolaire, améliorer la communication entre les acteurs de l'éducation et renforcer les articulations avec l'Éducation nationale.

Développer les accompagnements collectifs grâce aux équipes pluridisciplinaires en direction des publics les plus fragiles par le **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)**.

Amplifier la lutte contre le décrochage scolaire en lien avec la **plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs**, outils spécifiques.

► Travailler la continuité éducative

La ville de Boulogne-sur-Mer a construit une **Cité Éducative** dont l'objectif est de **mobiliser et structurer** les acteurs de la communauté éducative (État, ville, parents, associations, intervenants du périscolaire, travailleurs sociaux, écoles et collèges...) autour d'enjeux partagés pour consolider la prise en charge des enfants et des jeunes des QPV, depuis la petite enfance jusqu'à leur insertion professionnelle et dans tous les espaces de vie. Les communes d'Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne aspirent à créer de nouvelles Cité Éducatives sur le Boulonnais.

Mise en œuvre d'un accompagnement psychosocial auprès des collégiens et de leurs familles pour prévenir les situations de rupture en s'appuyant sur l'association Éducation Liens Prévention (ELP), **structure de Prévention Spécialisée et sur les centres sociaux**.

Mise en place **d'activités socioéducatives sur le temps scolaire** pour accompagner les collégiens dans leur scolarité et leur épanouissement individuel et collectif.

Travailler sur le décrochage scolaire en se penchant plus particulièrement sur la **prévention du mésusage des écrans**. (Évolution des apprentissages et des difficultés d'apprentissage qui ne sont pas les mêmes qu'avant : difficultés de concentration...), ainsi que sur l'orientation et la connaissance des métiers pour susciter la motivation et l'intérêt.

► Repenser la place de l'école

Renforcer l'accompagnement à la scolarité via les activités de **socialisation périscolaire (sport, culture...)**. Mettre en œuvre des partenariats pour améliorer la cohérence avec les différents temps de l'enfant (familiaux, scolaire, périscolaire) et des actions menées hors temps scolaires par rapport aux enseignements en temps scolaire et définir une action éducative intégrée multi partenariale. Développer des liens entre jeunesse et culture favorisant l'esprit critique notamment avec des ateliers d'éducation aux médias et à l'information. Intégrer des jeunes des QPV dans les projets de lieux culturels de proximité (bibliothèques, cinémas, salles de spectacle...).

Accompagner les changements de pratiques : **classes flexibles « Boulogne Ambitions »** en réponse à l'Appel à Manifestation d'intérêt dans la forme scolaire.

Le projet « Oral » pour tous les collèges et toutes les écoles de Boulogne-sur-Mer.

Accompagner le parcours de l'enfant notamment sur la classe passerelle de l'école Condorcet à Boulogne-sur-Mer.

Mettre en place **des actions de développement des compétences psychosociales** afin de développer la capacité des enfants de faire des choix raisonnés, leurs aptitudes à vivre ensemble et à mieux gérer leur stress et réguler leurs émotions.

Favoriser la **persévérance scolaire et l'accès à l'enseignement supérieur**, ouvrir l'accès aux jeunes aux parcours d'études supérieurs, université, grandes écoles...

Favoriser l'entraide entre les grands et les plus jeunes pour **l'aide aux devoirs, sous la responsabilité des parents.**

3.2 Promouvoir la parentalité

Le travail fait à l'école n'a de sens que s'il est prolongé au sein de la cellule familiale. Les parents doivent être au cœur de toutes les démarches et soutenus dans leur fonction éducative.

► Favoriser la socialisation dès la petite enfance

Mettre en place des actions visant à favoriser la socialisation des enfants dès leur plus jeune âge en impliquant les parents : « **babygym** », **éveil musical...**

Développer les **cafés des parents** pour la petite enfance.

Développer les **modes de garde**, y compris les modes de garde pour horaires atypiques (crèche solidaire, crèche mobile, Baby sitting solidaire...) pour aider à la séparation entre l'enfant et le parent, favoriser le répit parental, permettre au parent de participer à une activité de loisir, rechercher un emploi, se rendre à un rendez-vous médical.

► Accompagner les parents dans leur fonction éducative

Ouvrir l'école aux parents, développer le lien scolaire/périscolaire.

Soutenir l'implication des parents dans le parcours scolaire des enfants en développant de nouvelles formes de coopération entre famille et école.

Développer les temps d'information des familles, temps conviviaux d'échanges pour surmonter les difficultés de « **captation** » **des parents.**

Mieux accompagner les familles en difficulté éducative. Ces dernières pourront se voir proposer de rejoindre un dispositif expérimental de « coach familial » dont le déploiement sera progressif. La détection de ces familles se fera via les PRE et leur accompagnement via les cités éducatives (Objectif du pacte des solidarités 2024-2027).

Pérenniser les **référénts familles** au sein des centres sociaux.

Mobiliser le **Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité** (REAAP).

Développer les **Lieux d'Accueil Enfants Parents** (LAEP).

3.3 Réduire les inégalités en matière de santé

Peu de projets sur la santé ciblent directement les QPV en dehors de l'Atelier Santé Ville et des adultes relais. Le lien entre les établissements de santé et de prévention et les quartiers prioritaires reste à consolider.

La politique de la ville doit avoir un impact favorable sur la santé des habitants en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. Les actions menées dans les quartiers doivent favoriser la promotion de la santé et la prévention, l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

► Tendre vers un meilleur accès aux soins

Le pacte des solidarités 2024-2027 prévoit d'amplifier la politique de **lutte contre le non-recours**.

Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité et lever les freins par la médiation à l'aide des **Adultes Relais Médiateurs Santé** (ARMS). Former les ARMS sachant repérer, accueillir et rediriger les personnes vers les bonnes institutions ou les bons dispositifs.

Proposer des **réponses adaptées aux différents type de publics** (enfants, adolescents, étudiants, demandeurs d'emploi, seniors, femmes isolées...).

Aider les médecins à orienter les patients vers de **l'activité physique**.

Consolider et renforcer l'offre existante en menant une réflexion intercommunale avec le **centre hospitalier** visant à fluidifier le **parcours des patients** issus des QPV, renforcer les **prises en soin des patients**.

Renforcer le rôle de **l'Atelier Santé Ville** porté par la Communauté d'agglomération du Boulonnais et cibler les champs d'intervention en lien avec les partenaires du contrat de ville (alimentation, prévention des addictions, éducation affective et sexuelle...).

Développer les actions préventives en termes de santé bien-être (sport, alimentation de qualité...). **Mutualiser les outils de prévention** comme **l'Ideas BOX**.

Développer des actions en matière de **santé mentale**, appui psychologique. Développer des actions pour répondre aux problématiques des jeunes en matière d'accès aux soins et de mal être en partenariat avec la maison des ados et le Centre de Santé Sexuelle du département.

Aller vers tous les publics pour renforcer la **prévention, la promotion de la santé**.

Mieux informer les habitants sur les démarches administratives et l'aide aux soins et en amont accompagner la prise de conscience de la nécessité de ces soins.

Améliorer le **repérage précoce**.

L'aide alimentaire est au carrefour du logement, de la santé, de la lutte contre les inégalités.

► Renforcer le travail en réseau

Favoriser la synergie entre Le centre hospitalier et les autres acteurs locaux dans une démarche parcours, un **continuum prévention, soins et médico-social**.

Développer les actions de prévention et de promotion de la santé par l'hôpital de proximité, à partir des besoins prioritaires des habitants du territoire.

Concertation avec l'hôpital pour renforcer les actions de **dépistage organisé**.

► Repenser l'offre de prévention

S'appuyer sur l'action des **Points Accueil Écoute Jeunes** (PAEJ) portés par Littoral Préventions Initiatives et le mouvement Vie Libre pour renforcer les actions de prévention santé des addictions.

Développer des **actions hors les murs** des publics cibles addictions et problématiques de santé liées à la précarité : surpoids des enfants, hygiène et affections bucco-dentaires, grossesse des souffrances psycho-sociales. Le renoncement aux soins est fréquent et le recours aux dépistages moins élevé.

3.4 Améliorer l'accès et l'offre en matière de sports, de culture et de loisirs

Le sport demeure une pratique inégalitaire car c'est une question de génération, de genre et parce que certaines activités restent coûteuses. Et pourtant, le sport est un outil d'éducation, d'insertion et de transmission. Il demande un savoir-être utile aussi dans la vie quotidienne et citoyenne mais aussi dans le monde professionnel. C'est un levier d'intégration sociale. Le sport représente aussi un moyen de lutter contre la délinquance et de pacifier les quartiers.

De la même manière la culture peut agir comme un puissant vecteur d'inclusion sociale et se révéler aussi être un allié pour l'éducation des jeunes. En participant à des activités culturelles, ils développent leur créativité, leur curiosité et leur ouverture d'esprit. Les projets culturels offrent des opportunités d'apprentissage enrichissantes qui complètent l'enseignement traditionnel.

Il convient d'être attentif à ce que dans un projet culturel ou sportif l'habitant participe en tant qu'acteur du projet et non uniquement comme spectateur. L'enjeu est de diffuser cette approche dans les pratiques des équipements culturels et sportifs, qui présentent déjà l'avantage d'être au cœur des quartiers prioritaires (médiathèque, école de musique, théâtre, salles de sports...).

► Faire du sport et de la culture des éléments de socialisation et d'intégration

Intensifier la présence du Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD) dans les QPV à l'instar des classes Orchestre et du CHAM.

Réserver un accès prioritaire au programme « **Enfance de l'art** » porté par la CAB.

Développer les **résidences d'artistes** dans les QPV.

Élaborer des projets culturels répondant à des enjeux éducatifs prioritaires (égalité filles/garçons, lutte contre les discriminations...).

Promouvoir l'utilisation du **pass culture** auprès des jeunes des quartiers prioritaires.

Inciter les établissements d'enseignement artistique et le Conservatoire à Rayonnement Départemental à accroître le nombre d'élèves issus des quartiers prioritaires.

► Faciliter l'accès au sport et à la culture pour tous

Mieux communiquer sur les animations culturelles et sportives auprès des habitants des quartiers.

Soutenir les emplois sportifs et les formations aux emplois sportifs en mobilisant les postes FONJEP (**Fonds Jeunesse et Éducation Populaire**) qui ont pour objectif d'accompagner les associations développant des projets éducatifs dans les QPV.

Soutenir des manifestations qui développent des temps forts en quartiers prioritaires.

Proposer une politique tarifaire favorable aux habitants des QPV.

► **Co-construire une offre culturelle et sportive de proximité**

Accompagner les habitants dans des démarches de co-construction et de participation.

Mobiliser les équipements culturels et sportifs existants et les acteurs pour une mise en réseau avec des structures socioculturelles et d'animation de proximité et le développement de partenariats.

Favoriser l'appropriation et l'utilisation des équipements culturels dans les quartiers prioritaires (médiathèques, micro-folie...) par les habitants.

Partenaires à mobiliser

État, Région, CAB, DRAC, habitants, Éducation Nationale, services municipaux (enfance, scolarité, aide sociale...), Département (Aide sociale, Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile...), ARS, Région, centres sociaux et autres associations, centre hospitalier, CPAM.

4. AXE STRATÉGIQUE 4 – QUARTIERS PLUS SÛRS ET PLUS OUVERTS.

Le territoire n'est pas épargné par les faits de délinquance (dégradations, incivilités, vols, rodéos motos...). Les violences urbaines sont rares en dehors des tensions de l'été 2023 constatées à l'échelle nationale.

Le territoire n'est pas non plus épargné par une délinquance « sociale » en lien avec des comportements addictifs à risques ainsi que par les violences intrafamiliales.

Dans les quartiers prioritaires, un peu plus qu'ailleurs, on rencontre un déficit d'éducation et des problèmes de parentalité qui exposent un peu plus les mineurs à la délinquance.

Les quatre communes prioritaires de l'agglomération boulonnaise sont du ressort de la Police Nationale. Toutes disposent d'effectifs de police municipale, à l'exception de Boulogne-sur-Mer qui a opté pour une garde urbaine. De nombreux dispositifs de prévention et de sécurité (Zone de Sécurité Prioritaire, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, partenariats police nationale/polices municipales) et instances de concertation (cellules de veille, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance...) permettent d'apporter des réponses opérationnelles.

Les réponses qui en découlent doivent tenir compte des spécificités dans les quartiers prioritaires du contrat de ville. Elles appellent une répartition entre la Communauté d'agglomération du Boulonnais, les communes, les associations et les autres acteurs spécialisés. Le traitement de la délinquance n'est pas le seul fruit du travail des services de police, de gendarmerie et de justice. Il ne peut intervenir que si dans le même temps une politique de prévention de la délinquance est mise en place en lien avec les professionnels directement confrontés aux manifestations de la délinquance (transporteurs, Éducation Nationale, monde associatif).

Le Conseil de Sécurité et de Prévention de la Délinquance doit avoir un rôle pivot. Il constitue le cadre de concertation sur les priorités locales et doit formaliser les conditions de coopération entre les différents acteurs. Il doit permettre une meilleure observation territoriale, une meilleure prise en compte des problématiques locales et des réponses plus adaptées.

4.1 Prévenir la délinquance des mineurs et lutter contre la récidive

Les jeunes font partie de la cible prioritaire. Il s'agit de renforcer les programmes de prévention et de développer des réponses éducatives.

► Développer les actions de prévention primaire et secondaire

Lutter contre le **décrochage scolaire** : améliorer le suivi des élèves structurellement absents, renforcer la coordination avec les acteurs institutionnels locaux.

Lutter contre le **désœuvrement** des jeunes :

- La prévention du passage à l'acte : multiplier les **chantiers éducatifs** au sein de la géographie prioritaire;
- En proposant des solutions **d'accès ou de retour à l'emploi**;
- En mobilisant les associations culturelles et sportives.

Mettre en place des actions de **responsabilisation des parents**. Associer les parents dans les réponses éducatives apportées, et s'appuyer sur les lieux d'accueil et d'écoute « parents ».

Organiser des actions de **promotion de la citoyenneté** lors des temps périscolaires et extrascolaires (rôle des ALSH) et améliorer la connaissance du fonctionnement démocratique (ex : faire vivre des conseils municipaux des enfants ou/et des jeunes).

Développer les actions de **lutte et de prévention des conduites addictives et à risques** : interventions de la police dans les collèges et lycées, Points Accueil Écoute Jeunes portés par les associations Littoral Préventions Initiatives (LPI) et Vie Libre.

Développer les actions contre toutes les formes de **harcèlement et les dangers d'internet**.

Développer l'aller vers et la **médiation** pour accompagner vers les dispositifs. Maintenir la présence d'adultes sur le territoire (médiateurs, animateurs, éducateurs...) et favoriser le travail partenarial de ces adultes.

Améliorer le **lien police/population**, notamment avec les jeunes.

► Promouvoir les outils de prévention du Maire

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance qu'elle anime, la Communauté d'agglomération du Boulonnais s'engage à faire la promotion des trois dispositifs suivants :

- Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles;
- Le Rappel à l'Ordre;
- La Transaction.

Le Conseil pour les Droits et Devoirs des Familles

Il peut être créé par le conseil municipal et présidé par le maire ou son représentant. Il peut comprendre des représentants de l'État, des représentants des collectivités territoriales et des personnes œuvrant dans les domaines de l'action sociale, sanitaire et éducative, de l'insertion et de la prévention de la délinquance.

Il peut, lorsque le suivi social ou les informations portées à sa connaissance font apparaître que la situation d'une famille ou d'un foyer est de nature à compromettre l'éducation des enfants, la stabilité familiale et qu'elle a des conséquences pour la tranquillité ou la sécurité publiques, proposer au maire de saisir le président du conseil départemental en vue de la mise en œuvre d'une mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale.

Le rappel à l'ordre

Il permet au maire d'apporter une réponse institutionnelle, simple et rapide, à ses administrés qui ne respectent pas l'ordre et la tranquillité publics (ex : conflits de voisinage, présence de mineurs non accompagnés dans des lieux publics à des heures tardives, incivilités...).

L'auteur du fait est alors convoqué par courrier officiel à un entretien, après consultation du Parquet. Si le contrevenant est mineur, les parents ou le responsable éducatif de l'auteur sont destinataires d'une copie de la convocation. Le rappel à l'ordre d'un mineur intervient, sauf impossibilité, en présence de ses parents ou de ses représentants légaux.

La transaction

La transaction permet au maire, pour les contraventions que les agents de la police municipale sont habilités à constater par procès-verbal et qui sont commises au préjudice de la commune au titre de l'un de ses biens (tant que l'action publique n'a pas été mise en mouvement), de proposer au contrevenant une transaction consistant en la réparation de ce préjudice, et/ou l'exécution d'un travail non rémunéré pendant une durée maximale de trente heures.

Améliorer la lutte contre la récidive

Proposer des **actions d'accompagnement des jeunes sous main de justice** (milieu ouvert ou fermé) vers des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle.

Faire la promotion des mesures de **réparation pénale** et des **Travaux d'Intérêt Général** :

- ▶ Augmenter les capacités d'accueil au sein des collectivités et des associations (conventions d'objectifs).
- ▶ Travailler avec le Parquet pour multiplier le nombre de mesures proposées.

4.2 Prévenir les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et aider les victimes

Lutter contre les violences faites aux femmes, c'est lutter contre des phénomènes multiples et complexes conduisant à la perte d'autonomie totale ou partielle des femmes. Comprendre le processus conduisant à la commission d'actes de violences (sous toutes ses formes) chez les auteurs d'une part, mais aussi la difficulté qu'ont les victimes de les éviter ou de s'en protéger, tout en améliorant la coordination de l'action de la DDETS sont ses objectifs renouvelés.

La mobilisation, importante depuis le Grenelle contre les violences conjugales (2019), prend une déclinaison nouvelle via le plan cadre de lutte contre les violences faites aux femmes 2024-2026.

Ce dernier capitalise à la fois les avancées (offre d'hébergement des victimes de violences intrafamiliales, téléphone grave danger, dispositifs anti-rapprochement, intervenants sociaux en Commissariat et Gendarmerie) et projette une politique plus ambitieuse encore dans laquelle les porteurs d'enjeux de proximité (CCAS, travailleurs sociaux, milieux associatifs) doivent prendre toute leur place aux côtés de la justice, du Département, des forces de l'ordre, de la CAF et de l'ARS.

► Améliorer l'information du public

Diffuser des **supports de communication** sur les acteurs spécialisés dans l'accompagnement des victimes de violences faites aux femmes, de violences intrafamiliales et d'aide aux victimes. Travail sur une offre globale et une communication « unique ».

Organiser des temps **évènementiels autour des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et de l'aide aux victimes**.

Sensibiliser le public scolaire aux violences faites aux femmes, aux violences intrafamiliales et à l'aide aux victimes.

Faire connaître et renforcer les mesures existantes : éviction du conjoint violent, téléphone grand danger, bracelet anti-rapprochement, ordonnance de protection, ordonnance d'assistance éducative, accompagnement psychologique des femmes et des enfants...

Faciliter l'aide aux victimes, en particulier de violences faites aux femmes et les violences intrafamiliales ainsi que les dépôts de plainte notamment par l'accueil par des **intervenants sociaux en gendarmerie ou au commissariat**.

► Améliorer le suivi et l'accompagnement des victimes et des auteurs

- Améliorer les **outils de liaison** entre professionnels.
- **Former les professionnels** sur cette question de violences intrafamiliales.
- Organiser la réflexion autour de **l'accueil, du suivi et de l'accompagnement des auteurs**.
- Redéfinir le maillage au sein des quartiers à travers des permanences et des interventions spécifiques.
- Inclure la prévention et le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans le travail du CISP.
- Favoriser la médiation.
- Améliorer la prise en charge des victimes (logement, santé...) et augmenter les places d'hébergement dédiées.
- Mobiliser pour mieux repérer les victimes invisibles.

4.3 Améliorer la tranquillité publique et le cadre de vie

La mise en œuvre d'un schéma de tranquillité publique à l'échelle du contrat de ville s'inspirera de la méthodologie développée dans les études de sûreté et de sécurité en amont des projets de renouvellement urbain. Il englobera l'équipement en vidéo-protection et les autres aménagements urbains (logement, transports...) dans une approche situationnelle globale. Il tiendra compte aussi de la présence humaine et de l'offre de médiation à vocation de tranquillité publique.

► Renforcer la sécurisation des espaces publics et collectifs (réponses techniques et présence humaine)

- Promouvoir le **rôle de conseil et d'appui des forces de l'ordre**.
- Promouvoir les dispositifs de **participation citoyenne**.
- Renforcer la présence humaine pour maintenir la **tranquillité publique**.
- Développer la **vidéo protection** de manière concertée et coordonnée pour prévenir et pour faciliter le travail des enquêteurs.
- Développer et favoriser le partenariat entre les forces de l'ordre de l'agglomération.

► Accentuer la prévention et renforcer la sécurité routière

- Multiplier les actions de prévention sur les **risques liés à l'alcool et aux stupéfiants au volant**.
- Déployer les **panneaux indicateurs de vitesse** mobiles.
- Mettre en place des actions de prévention sur le téléphone au volant.
- Développer les actions auprès des **usagers de la route les plus vulnérables** (piétons, 2 roues, seniors...).

Partenaires à mobiliser :

Maires, CAB, CAF, associations, Département, Parquet, travailleurs sociaux, associations, forces de l'ordre, ARS, bailleurs sociaux...

5. LES AXES TRANSVERSAUX

► La promotion des valeurs de la République et de la laïcité

La politique de la ville peine à lutter contre les discriminations alors qu'il s'agissait d'un objectif inscrit dans la loi du 21 février 2014, dite Loi Lamy.

Cependant, il s'agit là d'un constat national qu'il convient de relativiser au regard de la réalité locale. Le Boulonnais étant davantage concerné par une discrimination liée à la précarité et à l'image dégradée et paupérisée des quartiers qu'à l'origine ethnique de ses habitants.

Habiter un quartier de la politique de la ville induit, bien souvent, une rupture dans l'égalité de traitement. Ce « délit d'adresse » est une réalité.

Ainsi, dans les quartiers prioritaires, les sentiments d'injustice et de non-appartenance à la collectivité se nourrissent de situations concrètes ou supposées d'exclusion ou de rejet, vécues par les habitants comme autant de violences quotidiennes. Et comme autant d'occasions de considérer que les valeurs de la République ne les concernent pas et donc de renforcer la défiance à l'égard des institutions et de leurs agents, de susciter des attitudes de repli et de rejet qui ont été déplorées lors des violences urbaines de juin 2023.

Il est aussi nécessaire d'élargir en insistant sur d'autres valeurs telles que la citoyenneté.

De la laïcité découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions, dans le respect de l'ordre public. La laïcité est un principe qui s'applique essentiellement à travers la neutralité des institutions et agents publics, et plus largement de toute personne exerçant une mission de service public.

L'élargissement de la question de la laïcité à celle des « valeurs de la République » complète les outils de promotion de la citoyenneté en identifiant un socle commun visant à faciliter le dialogue et le vivre-ensemble. Ces valeurs renvoient aux principes démocratiques ancrés dans la Constitution française qui stipulent que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale » ainsi qu'à la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité » qui définit un horizon commun.

► L'égalité entre les Femmes et les Hommes

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires au fil des années. L'égalité entre les femmes et les hommes a même été érigée au rang de grande cause nationale.

Durant la période de mise en œuvre du précédent contrat de ville, une approche transversale et intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes a été déployée dans le Département du Pas-de-Calais. Des formations ont été proposées aux opérateurs de la politique de la ville, aux agents des services publics...

On a dépassé le seul catalogue d'actions menées autour de la journée internationale des droits des femmes. Les programmations proposent plus d'actions correctrices des inégalités.

Toutefois, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Elles s'observent à tous les âges et dans tous les domaines de la société : exercice des responsabilités parentales et domestiques, parcours éducatifs et professionnels, accès aux responsabilités politiques, sociales et professionnelles, rémunérations, santé...

Ces inégalités en partie « intégrées » par les personnes qui les subissent peuvent conduire à une forme d'auto-censure limitant de fait le champ des possibles : l'accès à l'entrepreneuriat, aux responsabilités politiques ou sociales...

Des situations de vulnérabilité s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité.

Les violences à l'égard des femmes procèdent de ces inégalités. Elles sont multiformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

► L'accès à tous les droits

L'accès aux droits doit être considéré comme un axe transversal du contrat de ville puisqu'il s'agit de lever les freins et de permettre un véritable accès aux droits en général, et à l'ensemble des services, en accompagnant les habitants usagers et en renforçant/adaptant le traitement des demandes utilisés par les services concernés.

On constate que la population précaire souffre d'un non-recours important sur l'ensemble des droits sociaux (RSA, APA, CAF, prestations sociales...).

Les formes d'accès aux droits sont multiples :

- Accès aux droits fondamentaux (logement, santé, alimentation, culture, sport...);
- Accès au droit juridique;
- Accès aux droits sociaux pour les demandes administratives (Maisons France services, Centres sociaux, association, CAF, CPAM, France Travail...).

Permettre l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives aux non-recours aux droits dans tous les champs de la vie quotidienne potentiellement concernés : droits sociaux, alimentaires, culturels, sportifs et développer le lien social.

Lutter contre le non-recours aux droits en recherchant les personnes qui ne font pas valoir leurs droits (non recours subi ou choisi).

Développer l'accès aux droits de nouveaux allocataires potentiels et optimiser le droit des allocataires vulnérables.

Lutter contre la fracture numérique pour favoriser l'accès aux droits, le lien social et l'égalité.

Lutter contre l'errance administrative en permettant l'accès aux droits et aux services, en apportant des réponses effectives dans tous les champs de la vie quotidienne :

- En développant les guichets uniques tels que les France Services, en rapprochant les services publics et en travaillant en partenariat pour être plus efficace;
- En formant les personnes à l'accueil des structures;
- En développant l'accompagnement et la médiation;
- En simplifiant les parcours les plus complexes;
- En adaptant des réponses simplifiées et intégrées.



B – APPROCHE LOCALE

- ▶ 1. Plateforme « Quartiers 2030 », synthèse des contributions de la Communauté d'agglomération du Boulonnais
- ▶ 2. Des orientations locales pour « Nos quartiers 2030 »

Au-delà du cadre stratégique national, le contrat de ville est le fruit d'une démarche locale qui traduit une vision des quartiers à l'horizon 2030 et des attentes de la population qui ont été exprimées dans la plateforme « Quartiers 2030 ».

Il s'agit pour chacun des quartiers du contrat de ville Ensemble pour nos quartiers 2030 de proposer des orientations stratégiques et des intentions qui guideront l'action locale.

Cette approche locale mobilisera les outils de droit commun, les programmations annuelles et les autres leviers de la politique de la ville.

1. PLATEFORME “QUARTIERS 2030”, SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU BOULONNAIS

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHÉ

Ouverte le 20 septembre 2023, la plateforme numérique invitait les habitants hors quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les habitants en QPV¹ à répondre à une série de questions sur les défis, atouts et projets de leurs quartiers ainsi que sur les solutions pour renforcer la participation des habitants. La dernière partie étant uniquement réservée aux habitants en QPV. Close le 31 octobre 2023, cette concertation en ligne a donné lieu à 12 809 contributions individuelles aux questionnaires, dont 6 218 complètes.

MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE

Cette synthèse comporte une analyse quantitative et qualitative des réponses au questionnaire en ligne mis en place dans le cadre de la concertation « Quartiers 2030 ». Ces réponses concernent les Quartiers Politiques de la Ville (QPV) suivants :

- ▶ Chemin Vert - Beaurepaire – Marlborough;
- ▶ Quartier Tour du Renard;
- ▶ Damrémont;
- ▶ Henriville – Montplaisir.

Le questionnaire comportait des questions fermées et des questions ouvertes. Les questions fermées permettaient aux répondants de sélectionner et ordonner parmi une liste de propositions préétablies celles qui les concernaient le plus. L'analyse des questions fermées repose sur une analyse qualitative qui distingue, lorsque c'est nécessaire, les QPV concernés. Les questions ouvertes permettaient aux répondants de compléter et préciser leurs réponses en les rédigeant dans un champ libre. L'ensemble des réponses libres a fait l'objet d'une lecture, d'une labellisation et d'une analyse. Une sélection de ces réponses est proposée et permet de mettre en exergue les spécificités du territoire et de ses quartiers.

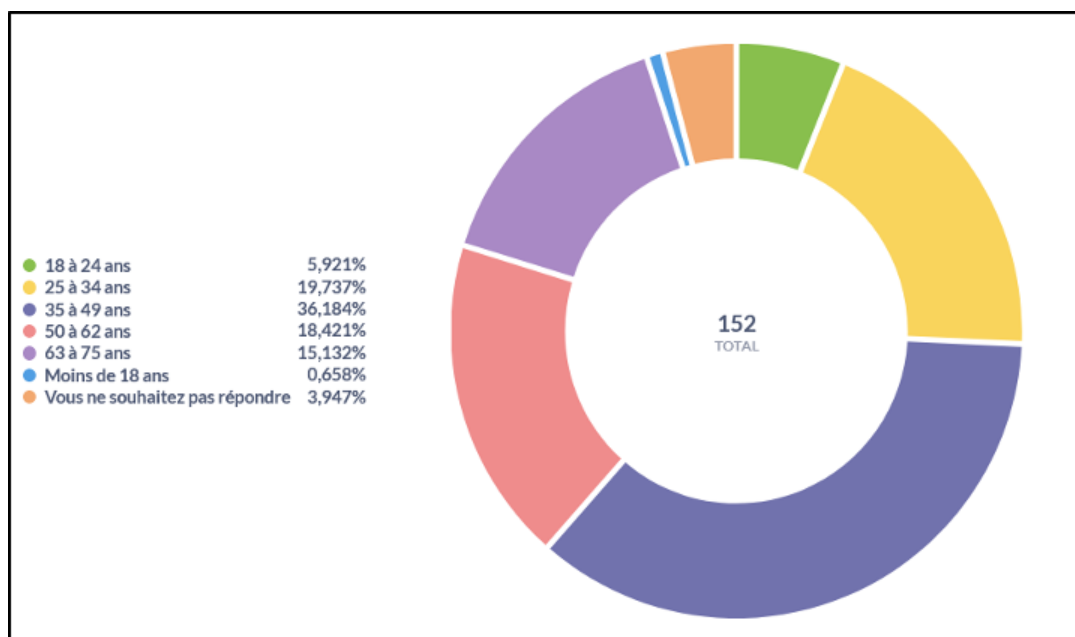
¹ Dans le cadre de cette synthèse locale, seules les réponses des habitants des QPV concernés ont été prises en compte. Le questionnaire étant également accessible aux habitants hors QPV, leurs réponses ont été intégrées à la synthèse nationale disponible ici : <https://quartiers2030.anct.gouv.fr/>.

L'ANALYSE DE LA PARTICIPATION

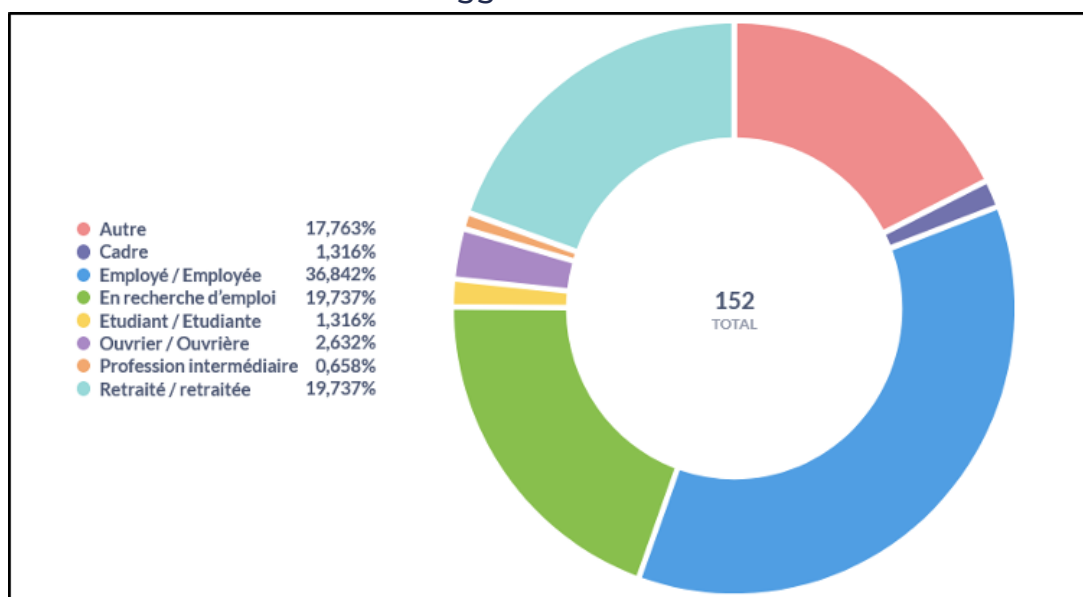
Au total, 152 répondants habitant un QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais ont complété le questionnaire :

- ▶ 63,816 % des répondants habitent le quartier Chemin Vert – Beaurepaire – Marlborough;
- ▶ 34,868 % le Quartier Tour du Renard;
- ▶ 0,658 % le quartier Damrémont;
- ▶ 0,658 % le quartier Henriville–Montplaisir.

Les tranches d'âges des répondants QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais²



La situation professionnelle des répondants QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais³



² Le graphique présente en pourcentage les tranches d'âge des répondants habitant un QPV de la CA du Boulonnais.

³ Le graphique présente en pourcentage la situation professionnelle des répondants habitant un QPV de la CA du Boulonnais.

1. Quels sont pour vous les principaux défis à relever dans votre quartier ?

- ▶ La sécurité (78)
- ▶ La prévention de la délinquance (76)
- ▶ Le logement (73)
- ▶ Le cadre de vie (68)
- ▶ L'éducation (51)
- ▶ L'emploi (49)
- ▶ La transition écologique (36)
- ▶ La lutte contre les discriminations (24)
- ▶ L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (23)
- ▶ L'accès au numérique (11)
- ▶ L'accès aux soins (10)
- ▶ Les transports en commun (9)
- ▶ L'accès aux services publics (4)

CONTRIBUTIONS ORIGINALES

« Il faut plus de présence active dans les quartiers, afin de connaître leurs besoins réels ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough.

« Plus de commerces, un pressing ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough.

« Il faut plus de logements PMR ou vie de plain-pied minimum ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough.

« Il faut verbaliser les rodéos urbains et souillures (détritus, crottes de chiens), et mettre des caméras de surveillance ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaurepaire - Marlborough.

2. Quels sont pour vous les atouts de votre quartier ?

- ▶ Le tissu associatif (68)
- ▶ La solidarité (68)
- ▶ La participation des habitants (44)
- ▶ Le cadre de vie (40)
- ▶ L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (39)
- ▶ La jeunesse (34)
- ▶ Le projet renouvellement urbain (34)
- ▶ Les transports en commun (34)
- ▶ La situation géographique (25)
- ▶ L'accès aux soins (21)
- ▶ Le logement (20)
- ▶ L'accès aux services publics (9)
- ▶ Les entreprises (4)

CONTRIBUTIONS ORIGINALES

« Tout est à modifier, il faut aller sur le terrain plus souvent pour se rendre compte des difficultés dans chaque logement ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaufort - Marlborough.

« Il n'y a aucun atout ». Un habitant du QPV Quartier Tour Du Renard.

3. Quels sont les projets pour votre quartier ?

- ▶ Renforcer la sécurité (84)
- ▶ Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (65)
- ▶ Favoriser le vivre-ensemble (60)
- ▶ Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire (48)
- ▶ Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel (38)
- ▶ Intégrer les enjeux liés à la transition écologique (34)
- ▶ Soutenir la parentalité (33)
- ▶ Renforcer les projets de renouvellement urbain (27)
- ▶ Lutter contre les discriminations (26)
- ▶ Développer l'offre de transports en commun (17)
- ▶ Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs (17)
- ▶ Renforcer l'accès au numérique (14)
- ▶ Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française (9)
- ▶ Développer l'offre de soins (6)

CONTRIBUTIONS ORIGINALES

« Il faut renforcer l'accès à la culture des familles sur Boulogne-sur-Mer, la ville ainsi qu'une association du nom de MASHALAW - Association sont engagés sur cela. Mais l'association manque de moyens ». Un habitant du QPV Quartier Centre-Ville.

« Il faut plus de parkings ». Un habitant du QPV Quartier Tour Du Renard.

4. Quelles sont pour vous les solutions pour renforcer la participation des habitants aux décisions qui concernent leurs quartiers ?

- ▶ Savez-vous qu'il est possible de participer aux décisions qui concernent votre quartier ? (152 répondants)

55,9% des répondants disent « oui »

44,1 % des répondants disent « non »

- ▶ Avez-vous déjà assisté à des réunions où les habitants participent à la vie de leur quartier ? (152 répondants)

48,03% des répondants disent « oui »

46,05 % des répondants disent « non »

8,92% des répondants ne se prononcent pas

5. Quels sont les moyens à mettre en œuvre pour permettre aux habitants de participer davantage à la vie du quartier et à la vie publique ?

- ▶ Une information claire et partagée avec tous les acteurs du quartier (91)
- ▶ L'adaptation des réunions aux contraintes des habitants (horaires, garde d'enfants...) (54)
- ▶ Une présence active des associations (52)
- ▶ La mobilisation des institutions : mairies, intercommunalités, services de l'Etat... (51)
- ▶ Une reconnaissance de l'engagement des habitants (49)
- ▶ Des moyens dédiés aux projets des habitants (48)
- ▶ La possibilité de venir à la rencontre des habitants (exemple : aux sorties d'écoles, sur les marchés...) (41)
- ▶ La possibilité de se former à la participation (36)
- ▶ Autre (champ libre) (6)

CONTRIBUTIONS ORIGINALES

« Il faudrait la mise en place d'affiches d'informations des actions dans les halls d'immeubles pour renforcer la visibilité pour tous les habitants ». Un habitant du QPV Chemin Vert - Beaufort - Marlborough.

« Il faudrait des visios et des échanges via un chat sur un site ». Un habitant du QPV Quartier Tour Du Renard.

Un peu plus de la moitié des répondants habitant les QPV de la Communauté d'agglomération du Boulonnais a conscience qu'il est possible de participer aux décisions qui concernent leurs quartiers. Les associations de quartier sont particulièrement identifiées comme des organes de participation. Les personnes qui participent à ces réunions sont globalement satisfaites. Il apparaît très clairement que le frein principal à la participation des habitants est le manque d'information sur les organes de participation. Une solution évoquée en contribution libre pour pallier ce manque d'information est la mise en place d'un système d'affiches dans les halls d'immeubles. Une meilleure adaptation aux contraintes des habitants pourrait également être une solution pour renforcer la participation dans les quartiers. La mise en place d'outils en ligne pourrait être un moyen permettant aux habitants de concilier leurs vies professionnelles et familiales avec la participation.

Chemin vert – Beaurepaire - Marlborough

Les défis identifiés par les habitants

- ▶ La prévention de la délinquance (53)
- ▶ La sécurité (49)
- ▶ Le logement (43)
- ▶ Le cadre de vie (36)
- ▶ L'éducation (31)
- ▶ L'emploi (22)
- ▶ L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (17)
- ▶ La lutte contre les discriminations (16)
- ▶ La transition écologique (14)
- ▶ L'accès au numérique (8)
- ▶ L'accès aux soins (8)
- ▶ Les transports en commun (4)
- ▶ L'accès aux services publics (3)

Les atouts identifiés par les habitants

- ▶ Le tissu associatif (46)
- ▶ La solidarité (39)
- ▶ L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (32)
- ▶ Le cadre de vie (22)
- ▶ La jeunesse (21)
- ▶ La participation des habitants (20)
- ▶ Le projet renouvellement urbain (20)
- ▶ Les transports en commun (24)
- ▶ La situation géographique (15)
- ▶ Le logement (11)
- ▶ L'accès aux services publics (8)
- ▶ L'accès aux soins (6)
- ▶ Les entreprises (2)

Les projets identifiés par les habitants

- ▶ Renforcer la sécurité (56)
- ▶ Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (30)
- ▶ Favoriser le vivre-ensemble (30)
- ▶ Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire (28)
- ▶ Soutenir la parentalité (24)
- ▶ Lutter contre les discriminations (23)
- ▶ Renforcer les projets de renouvellement urbain (19)
- ▶ Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel (14)
- ▶ Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs (13)
- ▶ Développer l'offre de transports en commun (10)
- ▶ Renforcer l'accès au numérique (9)
- ▶ Faciliter l'accès à l'apprentissage de la langue française (9)
- ▶ Intégrer les enjeux liés à la transition écologique (9)
- ▶ Développer l'offre de soins (5)

Tour du renard

Les défis identifiés par les habitants

- ▶ Le cadre de vie (31)
- ▶ Le logement (28)
- ▶ La sécurité (28)
- ▶ L'emploi (26)
- ▶ La prévention de la délinquance (22)
- ▶ La transition écologique (22)
- ▶ L'éducation (19)
- ▶ La lutte contre les discriminations (8)
- ▶ L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (5)
- ▶ Les transports en commun (5)
- ▶ L'accès au numérique (3)
- ▶ L'accès aux soins (2)
- ▶ L'accès aux services publics (1)

Les atouts identifiés par les habitants

- ▶ La solidarité (29)
- ▶ La participation des habitants (24)
- ▶ Le tissu associatif (22)
- ▶ Le cadre de vie (18)
- ▶ L'accès aux soins (14)
- ▶ Le projet renouvellement urbain (14)
- ▶ La jeunesse (13)
- ▶ Le logement (9)
- ▶ Les transports en commun (9)
- ▶ La situation géographique (8)
- ▶ L'accès au sport, à la culture, aux loisirs (7)
- ▶ Les entreprises (4)
- ▶ L'accès aux services publics (1)

Les projets identifiés par les habitants

- ▶ Renforcer l'insertion et l'accès à l'emploi (34)
- ▶ Favoriser le vivre-ensemble (29)
- ▶ Renforcer la sécurité (27)
- ▶ Intégrer les enjeux liés à la transition écologique (24)
- ▶ Développer l'accompagnement des seniors et le lien intergénérationnel (22)
- ▶ Renforcer les actions en faveur de la réussite scolaire (19)
- ▶ Soutenir la parentalité (9)
- ▶ Renforcer les projets de renouvellement urbain (8)
- ▶ Renforcer l'accès au numérique (7)
- ▶ Développer l'offre de transports en commun (7)
- ▶ Renforcer l'accessibilité au sport, à la culture et aux loisirs (4)
- ▶ Lutter contre les discriminations (3)
- ▶ Développer l'offre de soins (1)



2. DES ORIENTATIONS LOCALES POUR NOS QUARTIERS 2030

Chemin vert - Beaurepaire - Marlborough

Chemin vert

- ▶ Mise en œuvre d'un écosystème Emploi-Formation-Solidarité dans le cadre du projet ANRU+.
- ▶ Mise en œuvre d'un projet d'Agriculture Urbaine, de renaturation dans le cadre du NPNRU et du projet ANRU+. Création d'un mail vert traversant, convivial, inclusif et animé.
- ▶ Rénovation d'une Tour qui sera dédiée à la formation.
- ▶ Labellisation de l'AMIE en Cité de l'Emploi.
- ▶ Restructuration des groupes scolaires pour créer l'Ecole de demain.
- ▶ Rénovation et diversification de l'habitat tout en maintenant le caractère populaire du quartier.
- ▶ Rénovation de la crèche du Chemin Vert.
- ▶ Réaménagement de la place Vignon.
- ▶ Redynamisation du marché du Chemin Vert.
- ▶ Mise en place de rez-de-chaussée actifs sur le mail vert traversant.
- ▶ Installation d'un parc urbain paysager au Calvaire des Marins.
- ▶ Développement des mobilités douces.
- ▶ Développement des actions culturelles et d'animation de la vie sociale hors-les-murs.
- ▶ Renforcement des actions de médiation sociale.

Beaurepaire

- ▶ Réaménagement des espaces publics et valorisation du vallon Beaurepaire.
- ▶ Création d'annexes de la Ferme Baurepaire – Espace Tony Descharles.

Marlborough

- ▶ Projet de ZAC multisites : 156 logements vont être construits en proximité du centre de semi-liberté.

Centre-ville de Boulogne-sur-Mer

- ▶ Aide à la rénovation des façades et des logements.
- ▶ Permis de louer à l'échelle intercommunale pour permettre de résorber l'habitat indigne.
- ▶ Embellissement des espaces publics.
- ▶ Rénovation des équipements sportifs et renforcement de la pratique.
- ▶ Rénovation des groupes scolaires.
- ▶ Articulation avec le projet cœur de ville et accompagnement du dynamisme commercial du centre-ville.
- ▶ Démarche de médiation visant l'accès à tous.te.s à l'offre culturelle (Contrat Adulte Relais).
- ▶ Réflexion sur le maillage de l'animation de la vie sociale et développement d'un Espace de Vie Sociale.
- ▶ Valorisation des espaces végétaux et de promenade du Parc des Tintelleries.
- ▶ Renforcement de l'accessibilité des structures Petite Enfance à tous les enfants grâce au dispositif LIANE en partenariat avec le CAMSP.

Damrémont

- ▶ Rénovation de la Tour Damrémont.
- ▶ Aménagement du secteur République/Éperon (hors QPV mais aura un impact sur le QPV).
- ▶ Restructuration du CJC Léon Blum.
- ▶ Extension de l'Espace MAES.
- ▶ Création d'un préau couvert.
- ▶ Amélioration et réfection des espaces publics.

Les Résidences Sud du Boulonnais

Montplaisir à Boulogne-sur-Mer

- ▶ Rénovation du terrain multisport et de l'aire de jeux.
- ▶ Poursuite de l'amélioration des espaces urbains.
- ▶ Travail sur les circulations douces et les liaisons vers le secteur Eperon et Centre-Ville.
- ▶ Renforcement des démarches d'aller vers.

Le Portel

- ▶ Développement de nouveaux services à la Maison France Services.
- ▶ Le dossier AVELO2 vise à encourager les mobilités douces à l'échelle de la ville mais également dans les quartiers. Ainsi des garages à vélos sont prévus dans les QPV.
- ▶ Réhabilitation du site du Mont de Coupes : accès direct à la plage par les habitants d'Henriville.
- ▶ Rénovation de la résidence Giono.
- ▶ Agrandissement de la maison de la petite enfance (crèche et RAM).
- ▶ Installation de Points d'Apport Volontaires dans les QPV.
- ▶ Intensification de la médiation sociale.
- ▶ Remise en état du kiosque à musique des jardins de la Médiathèque.
- ▶ Construction d'un équipement multi-sports (un nouveau terrain multi-sports, deux terrains de basket 3x3, un terrain de tennis, un skate park et un pump-park).
- ▶ Déploiement de la Cité Éducative.

Outreau

- ▶ Rénovation des équipements sportifs (terrain synthétique, salle des Tilleuls, club house...).
- ▶ Amélioration de la qualité des logements et du cadre de vie par les bailleurs (Salengro, ...).
- ▶ Valorisation du Parc du Mont Soleil.
- ▶ Végétalisation des cours d'école et de la crèche.
- ▶ Implantation de l'EPDAAH, mixité de l'habitat.
- ▶ Maison des Services : ludothèque, espace numérique, le PANO (pôle d'activités numériques outrelois), le CRIAC (centre de ressources informatiques pour les associations et les collectivités), une cuisine pédagogique, services jeunesse de la commune (Centre d'Animation Jeunesse et Accueil Collectifs des Mineurs), ...





L'ORGANISATION

DU CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE

« Ensemble, agir pour nos quartiers 2030 »

A – INSTANCES DE PILOTAGE

Il convient de distinguer deux niveaux de concertation et de négociation répondant à deux enjeux complémentaires :

- ▶ La concertation entre la CAB et les communes ;
- ▶ La négociation entre le territoire et l'État sur la base des « Quartiers 2030 ».

Le comité de pilotage de territoire réunira la CAB et les communes. C'est l'instance "élus" du territoire qui aura pour missions de suivre la mise en œuvre du projet de territoire, de valider les programmations annuelles, de dresser les bilans et les perspectives.

Il se réunira *a minima* deux fois l'an. Il sera un passage obligé avant la réunion du comité des financeurs où la Communauté d'agglomération du Boulonnais fera valoir le projet du territoire (programmations annuelles et programmes pluriannuels).

Il se réunira une fois l'an dans une version élargie, comprenant les bailleurs sociaux pour assurer la mise en œuvre des mesures liées à l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, à l'ANRU, à la Gestion Urbaine de Proximité, ...

Le Comité de Pilotage du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise Ensemble agir pour nos quartiers 2030

C'est l'instance stratégique coanimée par la CAB et l'État. Il se réunit une fois l'an dans sa configuration plénière pour faire un point sur la mise en œuvre opérationnelle du contrat, le respect des engagements des partenaires, la validité du diagnostic et procéder en tant que de besoin aux ajustements. Il est composé de l'ensemble des signataires du contrat de ville, à savoir :

- ▶ La Communauté d'agglomération du Boulonnais
- ▶ L'Etat (Préfecture, Sous-préfecture, DDTM, DDCS, DDETS, DRAC, DRJSCS, Délégué(e) aux Droits des Femmes)
- ▶ Les communes de Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne
- ▶ La Région Hauts-de-France
- ▶ Le Département du Pas-de-Calais
- ▶ Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer
- ▶ L'Agence Régionale de Santé (ARS) Hauts-de-France
- ▶ La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- ▶ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Pas-de-Calais
- ▶ France Travail
- ▶ Le Rectorat de l'académie de Lille
- ▶ Bpifrance
- ▶ La Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- ▶ La Chambre de Commerce et d'Industrie
- ▶ Les bailleurs la SEM, Habitat du littoral, Flandres Opale Habitat, Habitat Hauts de France et SIA Habitat

Les acteurs préalablement identifiés, en leurs champs respectifs de compétences, concourent et veillent à la bonne marche du contrat de ville :

- ▶ La priorisation des orientations stratégiques au lancement du contrat de ville
- ▶ La participation aux instances de suivi et de pilotage du contrat de ville (Comité Technique et Comité de Pilotage)
- ▶ La participation aux évaluations à mi-parcours et finale
- ▶ La remontée des problématiques en lien avec leurs champs de compétences
- ▶ Veiller à la bonne déclinaison des actions programmées dans les dispositifs connexes du contrat de ville (ANRU, conventions TFPB, Cités éducatives, ...)
- ▶ La participation aux bilans annuels
- ▶ Le contrôle à la tenue des engagements de la mobilisation du droit commun
- ▶ La requalification de certains projets
- ▶ La mobilisation de moyens

Pour chaque signataire du contrat de ville présent en qualité de membres aux réunions du Comité de Pilotage, des engagements sont précisés en annexe du contrat de ville.

B – OUTILS DE SUIVI

L'équipe projet de territoire.

C'est le groupe de travail des techniciens CAB et communes (chefs de projets). Il se réunit au moins une fois par trimestre afin de suivre la mise en œuvre des programmes. Sa composition pourra être élargie, autant que de besoin (par exemple les bailleurs) selon l'ordre du jour. Il prépare le COPIL de territoire des élus.

Les membres de l'équipe projet politique de la ville ont pour missions de :

- ▶ Programmer et animer la politique de la ville sur leur commune respective ;
- ▶ Faire remonter à l'échelle de la Communauté d'agglomération du Boulonnais et des communes la bonne déclinaison du contrat de ville ;
- ▶ Identifier l'état d'avancement de la programmation annuelle, l'utilisation des enveloppes et les effets des actions soutenues ;
- ▶ Alimenter le contenu de la réunion du Comité Technique du contrat de ville.

Les réunions auront lieu au cœur des quartiers.

Il développera de nouveaux outils pour améliorer le pilotage du contrat de ville (tableaux de bord, ...).

La CAB animera davantage l'équipe projet et organisera in situ un dialogue CAB/Communes avec les porteurs de projets. Des bilans seront établis avec un objectif d'acteurs visités par an.

L'équipe projet recensera les bonnes pratiques pour essaimage, proposera des formations, ...

Le comité technique du contrat de ville de l'agglomération boulonnaise « Ensemble agir pour nos quartiers 2030 »

Ses membres sont les suivants :

- ▶ La Communauté d'agglomération du Boulonnais ;
- ▶ Le Délégué du Préfet ;
- ▶ Les chefs de projets politique de la ville des villes Boulogne-sur-Mer, Outreau, Le Portel et Saint-Martin-Boulogne ;

- ▶ Les responsables techniques des signataires partenaires du contrat de ville.
- Les membres du Comité technique ont pour missions de :
- ▶ Assurer le suivi des actions programmées annuellement ;
 - ▶ Identifier le degré d'avancement des objectifs par orientation stratégique ;
 - ▶ Dresser l'état des lieux des problématiques et besoins par quartier prioritaire ;
 - ▶ Guider la réflexion du Comité de Pilotage par la remontée des données de suivi des actions.



SIGNATURE

Juillet 2024

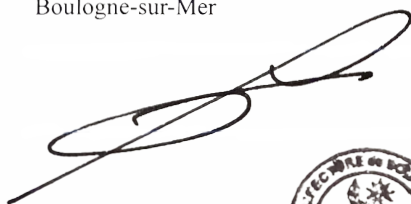
du

CONTRAT DE VILLE

de **L'AGGLOMÉRATION BOULONNAISE**

Patrick LEVERINO

Sous-Préfet de l'arrondissement de
Boulogne-sur-Mer



Frédéric CUVILLIER

Ancien Ministre

Maire de Boulogne-sur-Mer

Président de la Communauté
d'agglomération du Boulonnais



Mireille HINGREZ-CEREDA

Première Adjointe au Maire de Boulogne-
sur-Mer



Sébastien CHOCHOIS

Maire d'Outreau



Olivier BARBARIN

Maire de Le Portel



Raphael JULES

Maire de Saint-Martin-Boulogne



Xavier BERTRAND

Président du Conseil Régional Hauts-de-
France



Jean-Claude LEROY

Président du Conseil Départemental du Pas-
de-Calais



Jean-Jacques PION

Directeur de la CAF du Pas-de-Calais



Christelle LEMERY

Directrice d'Agence de Boulogne-sur-Mer
France Travail

A blue ink signature of Christelle Lemery, consisting of stylized cursive letters.

Edouard GAYET

Délégué Territorial Adjoint de l'Agence
Nationale de l'Habitat et de l'Agence
Nationale pour la Rénovation Urbaine

A blue ink signature of Edouard Gayet, featuring a large, stylized 'E' and 'G'.

Sandrine BONNOT

Directrice Territoriale Banque des territoires

A blue ink signature of Sandrine Bonnot, with a stylized 'SB' monogram.

Pierre Philippe CARON

Responsable Pôle d'Appui Accès aux Droits,
aux Soins et à la Santé Caisse Primaire
d'Assurance Maladie de la Côte d'Opale

A blue ink signature of Pierre Philippe Caron, written in a cursive style.

Guirec LE BRAS

Procureur de la République

A blue ink signature of Guirec Le Bras is written over a circular judicial stamp. The stamp contains the text 'Tribunal Judiciaire de Boulogne-sur-Mer' and 'Le Procureur de la République'.

Jean-Roger RIBAUD

Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale du Pas-de-Calais.

A blue ink signature of Jean-Roger Ribaud, featuring a large, stylized 'JR' monogram.

Hervé DUCROCQ

Responsable Création et Entrepreneuriat
Hauts-de-France Bpifrance

A blue ink signature of Hervé Ducrocq, with a stylized 'HD' monogram.

Marc LEROY

Membre élu de la Chambre de Commerce et
d'Industrie Littoral Hauts-de-France

A blue ink signature of Marc Leroy, written in a cursive style.

Julien DENYS

Directeur de la Délégation Départementale
Agence Régionale de Santé – Pas-de-Calais

A blue ink signature of Julien Denys, featuring a stylized 'JD' monogram.

Bruno FONTALIRAND

Directeur Général Pas de Calais Habitat


Directrice du Territoire
Côte d'Opale - Audomarais
Véronique BRIOIS

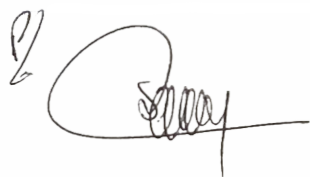
Olivier DUBOIS

Directeur Clients Flandres Opale Habitat



Stéphane MAILLET

Président du Directoire Habitat Hauts-de-France



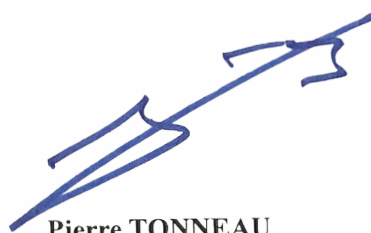
Laurent RIGAUD

Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Hauts-de-France



Philippe CHARTON

Directeur Général Urbavileo – Habitat du Littoral



Pierre TONNEAU

Directeur Général de SIA Habitat



Hilaire MULTON

Directeur Régional des Affaires Culturelles
Hauts-de-France

Pour le Directeur Régional
des Affaires Culturelles
Hauts-de-France
La Directrice Adjointe


Arielle FANJAS

